Digitized by the Internet Archive
in 2016

https://archive.org/details/procesverbaldela00fran

PROCÈS-VERBAL

DE LA PREMIÈRE SÉANCE

DU JURY DES ARTS,

Nommé par la Convention nationale, et assemblé dans une des salles du Museum, en vertu des décrets des 9 et 25 jours de brumaire, an II de la République française une et indivisible, pour juger les ouvrages de peinture, sculpture et architecture mis au concours pour obtenir le prix.

Séance ouverte à une heure, le 17 pluviôse, an deuxième de la République française une et indivisible.

LE doyen d'âge préside l'assemblée; c'eſt le citoyen Dufourni: les secrétaires, que l'on choiſit parmi les plus jeunes membres du jury, sont les citoyens Topino-Lebrun et Gerard.

Le président donne lecture de la loi, et fait l'appel des jurés.

Trente-huit sont présens; en conséquence, la majorité étant acquise, on procède à l'appel nominal pour la création d'un

président. Il donne, pour résultat, vingt-deux voix au citoyen Pache, et seize au citoyen Dufourni. Pache occupe le fauteuil, et Dufourni est nommé vice-président. Les secrétaires sont les citoyens Monvel et Dorat-Cubières; les deux vice-secrétaires, les citoyens Fleuriot-Lescot et Caraffe.

La discussion s'ouvre par les ouvrages de sculpture exposés au concours.

Le sujet des bas-reliefs est ce maître d'école qui, dans la guerre que Rome faisoit aux Falisques, amena à Camille, général de l'armée romaine, la jeunesse à l'éducation de laquelle il présidoit. Camille, indigné de sa trahison, le renvoie aux parens des jeunes Falisques, chargé de liens, dépouillé de ses vêtemens, et frappé de verges par ces mêmes élèves que le perfide avoit voulu livrer.

Un membre observe que le choix du sujet n'est pas heureux; qu'à une époque aussi révolutionnaire que celle où nous nous trouvons, on ne doit traiter que des objets analogues à notre position, et propres à nourrir les sentimens qui nous sont nécessaires.

Un autre membre demande que l'on ait égard au patriotisme, aux vertus civiques de ceux qui concourent pour obtenir le prix; que l'on s'informe de ce qu'ils ont fait pour la révolution, et qu'à talens égaux, la récompense soit décernée à celui qui aura le mieux servi la patrie.

On combat le préopinant, en lui objectant que, par le décret de la Convention, le jury est assemblé pour juger les talens, et non pas les vertus civiques.

Un juré, en admettant cette proposition, voudroit que l'on

s'attachât sur-tout à examiner, dans les ouvrages soumis au concours, s'ils respirent cet enthousiasme que fait naître la liberté, s'ils laissent entrevoir quelques étincelles de ce feu qui, dans les circonstances où nous sommes, doit animer tout artiste français.

Un membre ajoute à ce qu'a dit le préopinant, qu'il n'a point trouvé dans les bas-reliefs exposés au jugement du jury, ce caractère énergique que tout républicain doit porter dans ses œuvres ainsi que dans son cœur; il n'y a rien vu de cette flamme active qui dévore aujourd'hui tout bon Français; rien de cette élévation, de cette vigueur, de cette fierté, par lesquelles l'homme libre imprime à tout ce qui sort de sa bouche ou de ses mains, le sceau de la véritable grandeur. Il se plaint de la froideur répandue sur les ouvrages qui concourent pour le prix.

Un juré remarque, au nom de la liberté, que les séances libres du jury des arts ne doivent point être souillées des marques de la servitude et flétries par les chaînes de l'ancien régime: il demande en conséquence que le citoyen placé à l'entrée de la salle, et dont l'épée nue contrarie les principes de tout républicain, soit invité à la remettre dans son fourreau.

Le citoyen n'attend pas que le juré ait achevé, et l'épée qu'invoquoient jadis nos tyrans et leurs esclaves ne blesse plus les yeux des hommes libres.

On reprend la discussion. Un juré voudroit qu'au lieu de traiter des sujets puisés dans l'histoire des Grecs et des Romains, on donnât la préférence aux grands traits que fournit chaque jour notre étonnante révolution.

On lui objecte que le costume français, par ses formes étranglées et mesquines, ne prête point autant aux arts d'imitation, et sur-tout à la sculpture, que le costume antique.

Un autre membre s'élève contre cette opinion. C'est à nous, dit-il, par nos vertus, par l'héroïsme de nos actions, d'annoblir l'habit que nous portons. Quand on voudra peindre la liberté, dit il, il faut qu'on ne puisse la reconnoître que sous l'habit français. Au reste, si vous croyez que vos vêtemens ne prêtent point aux arts d'imitation, il en faut imaginer d'autres; mais que le costume adopté par vous, aux yeux des nations courbées sous le joug des tyrans, et jalouses en secret de votre énergie et de votre grandeur, soit à jamais celui qui seul annonce l'homme de la nature, l'homme libre, l'heureux et véritable républicain.

Après une discussion assez longue, on procède à l'appel nominal sur la question, s'il y a lieu d'accorder des prix de sculpture, ou s'il faut les remettre à un autre concours.

Sur quarante-une voix, il ne s'en trouve qu'une pour que le prix soit décerné.

On arrête qu'il n'y aura point de prix cette année pour la sculpture; mais en rendant justice à quelques parties brillantes dans le travail des jeunes artistes qui ont concouru, en leur rappelant que c'est moins la main de l'artiste que son génie qu'il faut juger; que Jouvenet, devenu paralytique de la main droite, parvint bientôt, avec son génie et sa main gauche, à produire de nouveaux chefs-d'œuvres. On les invite à ne se point décourager pour une rigueur nécessaire; on leur demande de se pénétrer des principes sacrés que doit adopter tout bon Français, de ces principes généreux qui donneront à leur ame cette élévation, cette énergie, cette flamme expansive et pé-

nétrante dont tout artiste a besoin, s'il veut produire des chefs-d'œuvres.

Il eſt trois heures, et le président annonce que la séance est levée.

Signé, PACHE, président; ARMAND-CARAFFE, MONVEL, secrétaires.

PROCÈS-VERBAL

De la seconde séance du jury des arts, le 18 pluviôse.

PRIX DE PEINTURE.

LA séance s'ouvre à midi et demi.

Pache, président; Monvel, Caraffe, secrétaires.

Le citoyen Laharpe écrit qu'une chûte très-douloureuse, qui lui ôte l'usage d'un bras, le prive du plaisir de se réunir à ses collègues.

On pose pour première question, s'il y a lieu à donner des prix.

La discussion s'entame; et après quelques débats, dont le résultat est qu'ayant à juger de très-jeunes artistes, il faut moins songer à récompenser le talent fait que les dispositions et l'absence des défauts, on détermine que le prix peut être accordé.

Mais y aura-t-il un seul ou plusieurs prix ? Cette question s'agite, et l'on convient qu'aux termes du décret de la Convention nationale, il y a lieu de décerner premier et second prix.

Un membre demande que l'on statue si, dans les ouvrages de peinture exposés au concours, on peut en trouver deux qui méritent les récompenses à décerner, et s'il y a lieu à premier et second prix.

On arrête qu'il ne peut y avoir qu'un second prix. Peut-on accorder deux seconds prix, demande un autre membre?

Le résultat de la question débattue, est qu'il n'y en aura qu'un seul.

Le sujet proposé au concours est la mort de Brutus, et l'instant saisi par le peintre, celui où le corps de ce grand homme, de ce fondateur de la liberté de son pays, est rapporté dans Rome par les chevaliers romains, et reçu par le sénat qui vient au devant de lui.

On discute les défauts et le mérite des tableaux soumis à l'examen du jury. Le n°. premier offre quelques beautés; mais il a des défauts trop multipliés pour prétendre au prix. Les numéros 4 et 5 sont généralement jugés de la plus grande foiblesse.

Plusieurs membres discutent, les uns après les autres, le mérite et les défauts des tableaux 2 et 3.

On objecte que juger du mérite ou des défauts d'un ouvrage que l'on n'a pas sous les yeux, c'est s'exposer à des erreurs inévitables. Tout accusé doit pouvoir faire valoir lui-même ses moyens de défense et de justification, et les tableaux soumis au jugement du jury, doivent par conséquent parler à nos yeux pour ou contre les artistes dont le pinceau les a créés.

Cet avis est généralement adopté. On va chercher les cinq tableaux; ils sont exposés à l'examen des jurés.

Quelques avis se partagent; plusieurs membres penchent pour le numéro 2; on lui trouve de l'effet, du coloris, une certaine magie qui captive, un pinceau assez ferme, et en général une sorte de connoissance de son art; mais le numéro 3 réunit la grande majorité des suffrages.

L'artiste, auteur de ce tableau, a seul représenté Brutus d'une manière digne de ce grand homme; lui seul paroît avoir saisi l'action qu'il étoit chargé de représenter, et s'être pénétré de son sujet. Il offre de grands défauts; mais il annonce de la simplicité, de l'ame, une douce sensibilité; et en faveur de ces qualités qui peuvent un jour amener le talent, le second prix lui est accordé. Le tableau numéro 2 obtient trois suffrages; celui numéro 3 en réunit quarante-quatre.

On demande le nom de l'artiste, et quel est son maître : il se nomme Fulcran-Jean Harriet, de la section de Bonne-Nouvelle; il est âgé de dix-sept ans, et élève du citoyen David. Ce nom, qui rappele un grand talent, excite de nombreux applaudissemens. Le père du jeune artiste est présent : on prie le président, au nom du jury assemblé, de lui donner le baiser fraternel; le président l'embrasse, et chacun partage la sensibilité dont ce bon père est pénétré.

Il est quatre heures et demie, et le président annonce que la séance est levée.

Signé, PACHE, président; ARMAND CARAFFE, MONVEL, secrétaires.

Opinions motivées des membres du jury, sur la peinture.

L'art que j'exerce n'est pas celui de la peinture, j'en connois peu les mots techniques, et je n'essaierai pas de m'en servir; je dirai seulement ce que j'ai senti.

Le tableau N°. premier me paroît nul d'effet, sans imagination, sans ame, pauvre d'exécution, sans connoissance des costumes, et sans entente du sujet que l'auteur a voulu traiter.

Le tableau N°. II a plus d'effet, plus de coloris, un charme qui séduit au premier aspect; mais il perd au détail. Il est sans expression caractérisée; point de douleur vraie; un Brutus insignifiant, et sous lequel il faudroit écrire le nom du héros pour qu'on le reconnût.

Le tableau N°. III me semble, entre les ouvrages exposés au concours, celui qui rassemble le mieux les qualités qu'on exige d'un artiste qui aspire à représenter à des hommes libres les grandes actions de leurs semblables. Les trois jeunes guerriers qui portent le corps expiré ont une douleur noble et profonde. Brutus mort conserve encore dans ses traits le caractère de l'homme libre qui a péri en servant sa patrie. L'épisode de l'enfant, quoiqu'il écarte du sujet principal, annonce dans l'auteur une ame sensible, et la sensibilité ne s'acquiert point. On peut obtenir du temps, de l'expérience et du travail, beaucoup d'exactitude et de la correction; mais c'est avec la sensibilité seule que l'on fait de grandes choses. Je vote en conséquence pour le tableau N°. III, et lui décerne le second prix.

Signé, MONVEL, acteur.

Ma mémoire me rappelle les fastes de la liberté des nations;

ces fastes m'attestent la grandeur et l'énergie des défenseurs des droits des hommes. Terribles à la tyrannie, ces généreux combattans savent goûter aussi les charmes de la sensibilité ; dévoués à la cause de l'humanité, il n'est aucun de ses sentimens qui leur soit étranger. S'il est un de leurs frères qui succombe sous le fer ennemi, leurs ames altières sont en proie à la douleur, et, si cette victime est un héros de la patrie, un sauveur du peuple, quels sont leurs tourmens, leurs angoisses ? quelles en sont les expressions ? O vous qui appréciâtes *Marat*, parlez.....!

C'est le cœur ému par les sentimens de reconnoissance, d'affection, de tendresse, de vengeance, de colère, de rage, d'une douleur profonde, d'une affliction extrême ; c'est l'esprit préocupé de toutes les idées de grandeur, d'énergie, de courage, d'audace, de dévouement, d'enthousiasme, que je fixe mes regards sur Brutus vainqueur, mort en combattant pour la liberté de sa patrie, sur ce corps de Brutus porté par ses frères d'armes, et reçu par ses concitoyens.

Ces idées, ces sentimens, je les cherche dans ces tableaux soumis à mon jugement, et ne les vois nulle part : je crois cependant en appercevoir quelques traces dans la production troisième. — Le grouppe des jeunes guerriers qui portent et accompagnent le corps du héros libérateur, les sénateurs empressés qui viennent le recevoir, présentent l'aspect, foiblement il est vrai, de ce caractère d'affection, de tristesse, d'abattement, de douleur que demande le sujet.

Mais pourquoi l'ouvrage 4 ne m'offre-t-il que de petits hommes, sans ame, sans mouvement, guindés et roides, comme s'ils étoient imités de certaines figures de bois mises en couleur ? Pourquoi l'auteur du deuxième tableau a-t-il employé son talent

à nous tracer les attitudes insignifiantes pour le cœur, gauches, froides ou forcenées, de quelques hommes frappés d'étisie ?

Je détourne les yeux du spectacle de misère que me retrace la toile ; ..... Pourquoi nous rappeler hors de propos la pitoyable existence de ces malheureux qui, sous le despotisme, gissoient péniblement sur les marches des temples catholiques ?

Je m'arrête à l'ouvrage premier..... Je ne reconnois point encore, dans ces hommes qui s'occupent de je ne sais quel arrangement, les Romains que je cherche. Les formes en sont boursouflées, et ces soi-disant sénateurs ressemblent à des duegnes édentées, affublées de toges.

Quelles sont les causes de la médiocrité de ces tableaux ? Seroit-ce défaut de jugement, ou, ce qui est plus malheureux encore, seroit-ce absence de sentiment ?

Le degré de mérite méchanique que je remarque dans l'exécution de chaque partie, me prouve assez que la faute n'en doit point être attribuée à la main.

Après avoir examiné ces ouvrages dans leurs rapports avec le cœur et le génie, apprécions-les sous leurs rapports scientifiques.

Déja mon esprit parcourt les monumens des arts ; il ne s'arrête point sur ces imitations individuelles : j'aime mieux admirer la bonne et simple nature ; et si je suspens l'attendrissement dont toujours la contemplation me pénètre, pour porter mes regards sur les ouvrages des hommes, j'exige alors qu'on parle à mon imagination, qu'on me retrace les phénomènes que je ne puis voir, les actes sublimes des sages, des héros et leurs ressemblances caractéristiques ; qu'on réunisse en un tout les beautés fugitives, isolées, mais homogènes, que ma paresse originelle m'empêche de rechercher.

Ah ! qu'ils connoissoient bien les hommes, ces artistes de l'antiquité ! plus sages, plus habiles que nous, maîtres de leur art, ils suppléèrent à son impuissance, en offrant à nos sens l'image de la beauté. Leurs noms devinrent célèbres ; ils sont immortels. La sublimité démontrée de leurs chefs-d'œuvres, n'exemptera d'en développer les causes, et il me suffit, pour l'opinion que j'émets en ce moment, d'indiquer ce point de comparaison.

Dans les tableaux, je le sais, je ne dois point demander cette science élevée qui rend l'homme créateur ; mais je dois exiger, pour rendre les arts dignes d'un peuple libre, qu'on me témoigne au moins l'intention sentie d'en suivre les principes. Eh bien ! je ne la découvre, cette intention, que dans le tableau 3.... Voyez ces caractères de têtes, ces jambes, ces pieds ; observez même, malgré leur incorrection, la pensée de l'ensemble de ces figures. L'œil exercé verra encore cette intention même dans l'exécution ; exécution bien supérieure déja, abstraction faite de l'inexpérience de l'artiste, au faire poli, mignardé et sans énergie du tableau 2..... Mais ce tableau-ci, sans invention, mal composé, sans expression, dessiné sans caractère, attire d'abord tous les regards et semble capter quelques suffrages, effet nécessaire de son clair-obscur, de son coloris et de la valeur de son ton. Ce ton généralement sombre, sa couleur assez mélancolique, le jeu des clairs et des ombres sont bien adaptés au caractère du sujet. L'œil se plait à cette suavité, la mélancolie est aussi un aliment du cœur, et l'imagination trouve je ne sais quel charme dans cette mystérieuse obscurité.

Cependant je reproche à l'auteur l'égalité de la valeur de ses masses de clair et le défaut d'air et dans l'ensemble et dans chaque objet trop accolés les uns aux autres : uniquement occupé

de l'imitation de chaque partie, il ne les a point subordonnées au tout. Ce défaut seroit plus facilement saisi, s'il avoit osé appuyer ses lumières et prononcer davantage toutes ses couleurs locales; l'uniformité n'est point l'harmonie.

Dans les parties secondaires de l'art, malgré sa diaphanéité, le premier tableau a beaucoup de mérite; il y a quelque chose d'aimable, de l'air, de la finesse dans son coloris. Mais aussi....! d'une part, des Romains, Brutus tué dans la bataille..... et en expression de tout cela des couleurs blafardes! de l'autre, la scène éclairée par le soleil..... et des ombres indécises....!

Le ton général du tableau 3 a le caractère convenable; son coloris est énergique, mais il est égal : l'auteur ignore encore quelles sont les couleurs fuyantes et celles qui les premières frappent nos yeux. Son clair-obscur, assez bien ordonné, n'est point rendu; toutes ses lumières fatiguent l'œil.

Le coloris opaque, monotone, dénué de caractère, la disposition académique du clair-obscur, me dispensent encore de m'appésantir sur le cinquième ouvrage.

Il seroit superflu de démontrer le défaut de jugement dans la distribution des clairs et des ombres du quatrième tableau. L'auteur semble avoir employé toutes ses facultés pour peindre isolément chaque partie de son ouvrage, sans penser à leur ensemble, ainsi que le prescrit le sens commun.

Le costume ne sera point l'objet de mes observations en ce moment, parce que c'est moins une partie de l'art qu'une connoissance nécessaire à l'historien, et, sous ce rapport, simple objet à imiter; les monumens qui nous les transmettent, doivent être nos modèles.

Je dirai seulement que les concurrens, l'esprit préoccupé

encore des combinaisons académiques, très-savantes sans doute, ridicules peut-être, combinaisons connues sous le nom *ajustement*, ont atténué le caractère des costumes romains, qui d'ailleurs, ne leur sont point inconnus. N'oublions donc jamais que, sans la simplicité, l'art n'est plus un art : faisons un emploi ingénieux du costume ; mais n'embarrassons pas nos figures sous leurs vêtemens.

La composition, l'expression, le dessin, le sentiment de l'exécution, enfin le caractère général du tableau 3, réclament, pour son auteur, la priorité sur les autres concurrens ; mais ses qualités n'ont point un degré assez élevé de mérite, pour qu'un premier prix soit sa récompense. L'étude développera sans doute les heureux germes de ses talens, et l'expérience lui démontrera la nécessité d'embrasser toutes les parties de son art.

Je pense que l'auteur du second tableau, dont les talens méritent quelques éloges, pourroit devenir un artiste utile à la patrie ; s'il recherchoit les principes des grands peintres d'histoire, principes puisés dans la philosophie et dans les monumens des Grecs, imitations sublimes de la nature. Jusques-là je n'ai aucun vote à émettre à son égard.

Je suis sévère dans mon jugement, parce que j'ai la conviction qu'il vaudroit mieux se priver des arts, que de se laisser énerver par eux ; que le mauvais goût qui les dirige doit être extirpé promptement, si nous voulons les rendre utiles à la liberté, et si nous voulons transmettre à la postérité les hauts faits et les vertus des Français régénérés. En effet, si les monumens des arts n'ont point de grandeur, d'énergie, de beauté, comment pourront-ils exprimer les actions qu'enfante la liberté? comment ces mêmes monumens pourront-ils stimuler l'ame magnanime des républicains, s'ils sont mesquins, timides et insignifians ?

Ce fut le ciseau même des célèbres artistes de la Grèce qui faisant revivre l'image des héros, leur donna de nombreux successeurs. Mais aussi le fanatisme s'appercevant de l'impression profonde de ces productions du génie sur l'imagination des hommes, dirigea le ciseau de Phidias, et les Grecs tremblèrent devant la statue de Jupiter Olympien; devant le colosse du peuple français, les esclaves, les tyrans doivent être frappés de terreur.

Républicains, emparons-nous des arts, ou plutôt rendons-les à leur dignité première. Alors seulement ils auront droit à la gratitude publique. Serviles et rampans sous le despotisme, ils obéiront à la voix toute-puissante d'un peuple souverain; ils en prendront l'attitude sublime.

Je vote le second prix au troisième tableau.

Signé, TOPINO-LEBRUN.

J'ai comparé entre eux les tableaux marqués 2 et 3, qui ont spécialement fixé l'attention du jury révolutionnaire des arts.

Appelé comme anatomiste à ce jury, j'ai pensé qu'il étoit de mon devoir de motiver mon avis sous ce rapport.

Dans le tableau marqué n°. 2., j'ai peine à reconnoître le corps du premier héros de la liberté romaine. Ce corps est maigre et presque livide. Il n'est pas bien posé. L'un de ses bras est passé derrière le col d'un chevalier romain. Cette attitude fournit à l'homme vivant un moyen pour se soutenir; mais il n'y a aucun avantage à placer de cette manière un homme mort. Le bras gauche est démésurément long. La jambe gauche d'un chevalier romain, qui est à genoux, ne m'offre point les contours naturels; et ses muscles ne me paroissent pas avoir le degré de contraction qui leur convient; en général les

bras représentés dans ce tableau ne sont pas assez nerveux, et les formes des têtes ne sont pas assez romaines.

Mais ce tableau appelle les regards par un coloris brillant, et par le fond qu'on y remarque. On y voit plusieurs figures qui sont belles, prises isolément. La main de l'auteur paroît exercée. Il connoît et observe les règles de la perspective; et on doit de l'accueil à son talent.

Je reproche à l'auteur du tableau marqué n°. 3., d'avoir manqué en plusieurs points aux règles de l'optique. Deux des sénateurs ne marchent pas vers le corps de Brutus. L'épisode de l'enfant, quoique très-touchant, est déplacé. Les figures des chevaliers romains offrent trop de ressemblance; et le grouppe des sénateurs est un peu froid et mal costumé.

Mais la marche se fait avec pompe, et la scène a par-tout le caractère qui convient à des républicains. Dans le corps de Brutus la poitrine a peut être trop de volume; peut-être aussi, ce corps conserve-t-il trop de fraîcheur; on pourroit dire en quelque sorte qu'il n'est pas *assez mort*; mais il est bien posé, et il produit de l'effet.

Il y a de l'ensemble dans la composition, et l'auteur a mieux saisi que les autres concurrens, l'esprit du sujet. Il est jeune, il paroît sensible et on peut espérer que son pinceau se montrera digne un jour de tracer les mémorables évènemens de la révolution française.

Je préfère, pour ces motifs, le tableau marqué n°. 3, à celui marqué n°. 1, et je demande pour lui le second prix de peinture, en demandant un témoignage d'encouragement pour l'auteur du tableau n°. 2.

Ce 18 pluviôse an 2.

Signé, VICQDAZIR, anatomiste.

La discussion comparative entre les trois premiers tableaux me paroît avoir été assez étendue ; aussi je ne répéterai pas ce qui a été dit par les autres jurés.

J'observerai seulement que, pour donner une grande utilité à la discussion sur les productions des arts, il auroit fallu d'abord établir quel est le but de l'art imitatif de la peinture, quels sont les moyens d'exécution, enfin quelles sont les diverses parties de cet art. Je n'entrerai pas dans de longs détails ; je séparerai en deux classes ces diverses parties.

1°. Celles qui tiennent au génie, au sentiment, aux connoissances même acquises ; conception du sujet, composition, vérité de la scène, expressions justes dans les têtes, et même dans l'attitude des figures. J'ajouterai même le sentiment du beau dans le choix des formes et du dessin.

2°. Celles qui tiennent au mécanisme de l'art, et qui peuvent s'acquérir par la pratique.

D'après cette division dans ces parties de l'art, je vais en peu de mots motiver mon opinion.

Le n°. 5 est trop foible pour s'y arrêter.

Le n°. 4 commence à m'indiquer le sujet ; il annonce quelques dispositions, mais il est aussi bien foible.

Le n°. premier m'indique des connoissances et un sentiment juste d'expression qui peuvent conduire son auteur fort avant dans son art ; mais il a besoin de soigner son dessin, et d'adapter son coloris au caractère de son sujet.

Le n°. 2 a du charme dans sa couleur; mais l'effet est faux et systématique. L'auteur est fort avancé dans la partie mécanique de son art; mais je lui reproche de ne s'être pas assez pénétré

pénétré de son sujet, de n'avoir pas assez montré de connoissances, ni de ce qui tient au génie.

Enfin, le n°. 3 me paroît indiquer dans son auteur ce qui tient au génie, au sentiment. La scène est la plus exacte; j'y retrouve, plus que dans tous les ouvrages de ses concurrens, les parties de l'art, qui, développées, étendues, doivent en faire un grand peintre, s'il profite des observations de mes collègues.

L'expression de cet ouvrage étant la plus vraie; son caractère de dessin indiquant un meilleur goût, un meilleur choix, je vote le second prix pour le n°. 3.

Signé, Aug. Belle.

Ayant à porter un jugement comparatif entre les cinq tableaux produits par le concours, je déclare que ceux numérotés 1, 4 et 5 ne peuvent entrer en comparaison avec ceux numérotés 2 et 3 : Le n°. 1, parce qu'il ne présente que le cadavre d'un homme foible et exténué, tel que celui d'un homme qui a succombé à une maladie, etc.;

Le n°. 4, parce qu'il est sans aucune expression, que tous les individus ont plutôt l'air languissant que pénétré de douleur, et plutôt habitans d'un pays en pleine épidémie, que ceux d'un pays libre habité par des héros;

Le n°. 5, parce qu'aussi peu expressif que les autres, il est aussi foible sur toutes les autres parties.

Je suis ainsi réduit à la comparaison entre les tableaux 2 et 3. Le premier de ces deux tableaux annonce un artiste déja formé dans toutes les parties-pratiques de l'art; mais plus

il s'est livré à sa parfaite exécution, plus il semble s'être refusé à l'élan du génie.

Les souvenirs des maîtres connus, et l'analyse de leurs moyens, ont tellement circonscrit ses talens, qu'il a plutôt fait un tableau d'école qu'il n'a peint une scène de héros, avec toute la largeur de la belle nature, et avec toute l'élévation que donne le sentiment de la liberté. Si on examine les détails de cette production comme tableau, on lui reproche un fond triste et lourd, des costumes de théâtre, une action indécise et différente de celle que demandoit le programme. L'artiste est enfin du nombre de ceux qui font craindre de ne pouvoir donner autant de développement à leur génie qu'au talent de la main.

Le troisième tableau présente le but que le programme exigeoit. On y voit Brutus, le modèle des héros chez les nations libres : on voit, dans les jeunes Romains qui portent son cadavre, des hommes dignes de cet honneur, pénétrés de ses vertus, accablés de douleur, mais peut-être trop accablés et trop peu emportés par le besoin impérieux de le venger. On est tenté de leur reprocher de le regretter comme un mortel à l'heure même où ils le portent au Panthéon. Mais le style est grand et simple ; les costumes sont sévères, exacts et purs ; le cadavre de Brutus est vigoureux et vaste ; la tête retient toute l'empreinte de son ame, et inspire les spectateurs.

On ne peut refuser l'improbation à l'épisode de la petite fille qui baise la main de Brutus, et à quelque foiblesse dans le costume, le caractere et l'action des sénateurs. Ils concourent cependant à l'action, et laissent dominer, ainsi que le veut la loi de l'unité, le principal groupe.

D'après cette discussion sur les talens, l'expression dans le tableau n°. 3 lui attribue la supériorité sur la plus méthodique exécution du n°. 2. Celui-ci seroit un tableau académique, le n°. 3 digne d'une république naissante.

Mais, républicain, défenseur inexorable des principes, je donne toujours le prix aux vertus sur les talens. Les vertus dans un tableau sont l'image des sentimens généreux qu'éprouvent les personnages qui y exécutent une action. La chaleur et la vérité avec lesquelles l'auteur a traité les expressions, sont pour moi le gage de ses vertus, et dans ce sujet des premieres vertus, les vertus républicaines. Triomphez, vertus ! Triomphe, République !

Je vote le prix au n°. 3.

Signé, L. P. DUFOURNY.

18 Pluviôse, l'an 2.

CITOYEN,

Je souffre aujourd'hui si cruellement de mon bras, que je suis entièrement hors d'état de sortir ; j'espère que mes camarades du jury voudront bien agréer des excuses fondées sur une impossibilité absolue qui seule peut m'empêcher de me réunir avec eux. Salut et fraternité. *Signé*, LA HARPE.

Adressé au citoyen Pache, président du Jury au Muſæum.

Après avoir comparé les cinq tableaux, je vote pour le troisième, parce que sa composition est plus sage, et que les deux grouppes présentent une expression de sentimens plus parfaits, et annoncent un genre de talent qui mérite encouragement.

Signé, PACHE.

Le n°. 1 a peu d'étude ; le ton en est faux et le sujet est foiblement senti.

Le n°. 2 est mal composé, sans expression propre au sujet : le ton de couleur a une magie fausse ; chaque partie, quoique bien finie, est d'un dessin mesquin.

Le n°. 3 est bien composé ; le sujet s'y reconnoît parfaitement : il y a de l'expression dans les têtes ; le dessin est d'un bon goût, d'un choix de belles formes ; le ton est vrai et d'une touche facile. Le fond me paroît nuire beaucoup à ce tableau, parce qu'il est trop détaillé.

C'est à ce tableau cependant que je donne le prix, parce que j'y retrouve réunis, plus que dans aucun des autres, pensée, expression, de sin et couleur.

Quant aux n°s. 4 et 5, je les juge foibles sous tous les rapports.

Signé, LANNOY.

CITOYENS,

Pour me conformer à la lettre du décret de la Convention nationale, mon opinion est que le prix n°. 3 est plus dans l'esprit du sujet.

J'y vois cette simplicité antique et républicaine dont les Romains jouissoient encore aux beaux jours de la liberté.

Dans la composition, ce tableau présente à mon imagination une grande vérité simple ; c'est que chaque personnage doit être à la scène, non pour s'y faire remarquer, mais parce qu'il y prend part. Rien de trop, rien de trop peu. Tel est le but de la composition en général, dans le sens que j'attache à ce terme.

L'objet, non-moins essentiel, du caractère et de l'expression, me paroît à-peu-près saisi. Les formes sont grandes et vigoureuses. Je vois, dans toutes les figures, une expression morne, une sorte de consternation, signe distinctif d'une douleur profonde. Cette sensation unanime, chez tous les acteurs de la scène, tend peut-être à la monotonie; mais elle tient de si près à l'unité et à la vérité de la nature, que mon ame la sent et la partage.

Ici, je m'apperçois que l'artiste dit peu, mais qu'il pense beaucoup, et qu'il sent davantage.

Tel est le propre du génie : quiconque, par une prétention de variété indiscrète, exprime plus qu'il ne doit, tombe dans l'extrême, et n'est plus que problématique.

Ce défaut, je le remarque essentiellement dans le prix n°. 2, quoique j'y reconnoisse plus d'acquis, mais un acquis dont il doit le mérite bien plus à la manière et à la routine de l'école, qu'au sentiment intime de la nature et du vrai.

En un mot, j'aime à deviner, dans le prix n.° 3, même à travers les nombreux défauts de correction, de convenance et de goût que je remarque dans son ouvrage, mais que la maturité de l'âge doit faire disparoître; j'aime, dis-je, à deviner ce qu'il peut devenir un jour; cet espoir me détermine à croire qu'il a mieux mérité que le n°. 2, le deuxième prix arrêté par le jury des arts. *Signé*, LUSSAULT.

Les tableaux n°. 2 et 3 sont les seuls entre lesquels les avis puissent être partagés.

Le jugement doit porter sur deux bases, la composition et l'exécution, et c'est ce qui rend le jugement difficile.

Par rapport à la composition, le n°. 3 a quelques avantages sur le n°. 2 : le convoi y est en mouvement, ce qui fait plus d'impression sur les spectateurs et donne plus de dignité aux acteurs de la scène.

Mais, à cet égard même, il y a un défaut essentiel, c'est que les sénateurs, qu'on a voulu peindre venant au-devant du convoi, n'y viennent pas, et se dirigent ailleurs : il semble que ce sont deux convois qui se rangent pour se laisser passer.

Quant à l'exécution, il me paroît qu'il y a une plus grande différence entre les talens des deux auteurs, qu'il n'y en a par rapport à la composition, et que l'auteur du n°. 2 reprend, à cet égard, l'avantage sur l'autre, et je vote pour le n°. 2.

Signé, MONGE.

Je vote pour le n°. 3, parce qu'il me paroît avoir rempli le mieux le sujet par la naïveté de l'expression, quoiqu'un peu foible pour le temps où la scène s'est passée, qu'il a le mieux dessiné par le choix des formes, le grouppo bien senti des soldats qui portent Brutus. Je blâme l'épisode du jeune enfant, qui distrait du sujet principal. *Signé*, DESROCHES.

Je vote pour le troisième tableau, qui me semble donner une idée du sujet; j'y reconnois Brutus, père de la liberté. L'auteur a parfaitement senti que le mouvement d'un mort est de n'en point avoir : les soldats qui le portent paroissent affectés d'une douleur interne qui leur convient. Les têtes, en général, portent le caractère romain et ont de l'expression; les nuds portent un bon caractère. J'invite ce jeune artiste à s'occuper de la connoissance des costumes, qu'il a totalement oubliés dans son grouppe de sénateurs.

Signé, CHAUDET.

Je vote pour le troisième n°., parce qu'il me paroît le plus dans le programme, que j'y reconnois le caractère qui doit distinguer les Romains des autres peuples, que la marche en est bien ordonnée, que le costume des soldats est d'un bon style et conforme à la vérité. J'y reconnois avec plaisir celui qui mourut pour la République : je trouve ce dessin d'un bon caractère, quoique les figures manquent de derrière de tête, et que les sénateurs soient mal costumés et mal drapés : l'idée des branches vertes me paroît heureuse ; et en général, l'artiste me paroît être celui qui a le mieux été pénétré de son sujet et qui a le plus de dispositions pour faire un jour un grand talent.

Signé, WILLEMIN, graveur.

Après avoir examiné avec attention et comparé les cinq tableaux qui sont soumis au jugement du Jury, je donne mon suffrage au n°. 3 pour un second prix. Je motive ainsi, que le sujet y est très-bien représenté ; on reconnoît BRUTUS mort en combattant pour sa Patrie, porté par ses concitoyens, compagnons d'armes, qui en ont tout le caractère et l'expression. La marche en est grande et digne des Républicains. Le grouppe des sénateurs a de la dignité, malgré que l'on pourroit reprocher au jeune artiste de ne les avoir pas bien costumés. Le corps de BRUTUS est trop lourd et se découpe sur des feuilles de chêne, qui font malgré cela très-bien, pour marquer le héros de la liberté. Le caractère du dessin est bien ; l'épisode du jeune homme fait l'éloge de l'artiste, mais tort au tableau. Il y a des défauts dans le plan du premier sénateur, et de perspective aérienne ; mais je trouve dans ce germe de talens, un artiste qui sera digne de peindre les vertus des Républicains Français.

Signé, NAIGEON l'aîné.

Deux tableaux ont balancé mon opinion, le n°. 2 et le n°. 3.

Le n°. 2 m'a fait éprouver d'abord un sentiment plus vif que le n°. 3.

La position de BRUTUS est plus juste et plus naturelle dans le n°. 3 que dans le no. 2 ; dans celui-ci, BRUTUS n'est point reconnoissable, son corps manque d'ensemble.

Deux des sénateurs du n°. 3 semblent fuir la rencontre de BRUTUS.

Il y a dans le n°. 2 une plus grande latitude d'expression, de sentiment ; la douleur y est très-variée. Dans le n°. 3, il n'existe qu'une très-petite latitude de douleur, ce qui fait concevoir une plus grande latitude de conception dans l'auteur du n°. 2 que dans celui du n°. 3.

Il manque à l'auteur du n°. 3 des connoissances de perspective : sa scène, son paysage sont à des points de vue différens. Il y a dans le no. 2 des difficultés vaincues.

Mais l'auteur du n°. 3 a tous ses personnages en scène ; le sentiment qui les anime est la douleur. Dans le n°. 2, quelques personnages saillans du tableau ont un autre sentiment.

On ne reconnoît point BRUTUS dans le tableau n°. 2 ; on ne reconnoît point les fiers et robustes conquérans de l'univers. Tous les Français reconnoissent BRUTUS dans le n°. 3 ; les soldats qui le portent ont le caractère mâle, je ne dirai pas de Républicains, car les Romains avoient des esclaves et des distinctions, mais la rudesse d'hommes occupés de travail et de guerre.

Je vote pour le n°. 3.

Signé, HAZENFRATS.

Le génie en peinture passe avant l'exécution, c'est pourquoi je donne mon suffrage au n°. 3.

Signé, HUBERT.

D'après les raisons et les motifs développés ci-devant par différens membres, qui sont conformes a mon sentiment individuel, je vote pour le n°. 3, pa ce qu'il a mieux conçu son sujet, qu'il en a été plus profondément pénétré, qu'il a vu avec plus de grandeur que ses émules, que ses caractères sont pleins de cette expression qui caractérise chaque figure, que son dessin est, selon moi, plus grand, plus fier, digne enfin et du peuple et du héros qu'il a célébrés.

Signé, CIETTY.

J'ai déja émis mon opinion; je ne pourrois que répéter les motifs qui me déterminent. En jugeant des ouvrages mis en concours, je ne puis avoir d'autre règle que le programme. Je n'ai retrouvé BRUTUS que dans le n°. 3; ceux qui portent le héros de la liberté sont vraiment Romains. L'ensemble de ce grouppe est noble et beau; et il pourroit encore épouvanter les tyrans, si une main plus expérimentée en eût dirigé l'exécution: mais, je le répète, l'étude corrige l'inexpérience. Le travail ne donne point le sentiment, et le sentiment seul peut déterminer le choix des hommes libres. Je vote pour le n°. 3.

Signé, GÉRARD.

Le n°. 1 n'offre que des figures courtes, boursouflées; les sénateurs ressemblent plus à des moines qu'à des Républicains, et le sujet est mal rendu.

Le n°. 2 a manqué complétement le sujet: le corps de

Brutus n'est point porté, il est tiraillé ; son bras gauche est trop long, choque la vue ; les figures sont trop maigres, et ce tableau n'est en tout qu'une servile copie de Lairesse.

Le n°. 5 est celui qui s'est le plus rapproché du sujet ; et quoiqu'il règne dans ce tableau des imperfections de perspective, et que le corps de Brutus soit peut-être un peu trop coloré, cependant on ne peut pas se dissimuler qu'il règne dans ce tableau quelque chose d'agreste et de républicain qui suppose le germe d'un grand talent dans un artiste de son âge : en conséquence, je vote donc que le second prix soit donné au troisième tableau.

Signé, Seguy.

Ayant mûrement examiné et réfléchi sur les ouvrages des artistes concourans aux prix d'encouragement que la nation a décernés aux plus méritans, le tableau portant le n°. 3 est celui qui le plus a fixé mon attention par la sévérité avec laquelle l'artiste a rendu le sujet, en représentant fidélement la scène dans le lieu indiqué. La marche de sa composition en est simple et imposante ; le grouppe des trois soldats portant leur général mort est très-bien senti, soit par le caractère, soit par la vérité des expressions. Le corps de Brutus, que l'on reconnoît parfaitement par le caractère qui lui est conservé, ingénieusement couché sur les marques de sa gloire et de sa vertu, annonce que l'artiste peut devenir un peintre d'histoire. Ainsi, d'après les plus strictes observations, je ne balance pas à lui accorder mon suffrage.

Signé, Julien, Sculpteur.

D'après l'examen comparé des tableaux en concours, celui

sous le n°. 3 me paroît être celui dont l'auteur a le mieux senti le sujet qu'il avoit à rendre. L'on reconnoît que ce sont des Romains qui agissent. Le caractère de dessin en est bon ; la manière de faire, large ; enfin, c'est des concurrens celui qui montre le plus de disposition nécessaire à former un artiste.

Je vote pour qu'il ait un second prix.

Signé, TOURCATY.

Le n°. 1, foible de caractère, d'un ton faux et diaphane, le dessin lourd et incorrect, quelques détails assez bien peints, le grouppe des sénateurs assez bien pensé, celui de Brutus froid, les draperies tirées.

Le n°. 2, bien léger, d'un dessin maigre et froid ; la scène indécise, l'expression foible et maniérée, point de mouvement ; l'effet faux, les draperies trop arrangées, de la manière ; une exécution soignée, mais molle ; la perspective assez bien entendue.

Le n°. 3 assez bien pensé ; plus d'énergie que dans les autres, la scène plus exacte, le dessin d'un bon caractère, de l'expression ; les sénateurs, d'un caractère trivial ; quelques défauts de perspective, trop de ressemblance dans les têtes ; enfin, c'est celui qui approche le plus de la solution du programme, et je lui accorde le second prix.

Le n°. 4 foible de ton, foible de dessin, sans forme, sans caractère ; point d'énergie, quelque chose dans l'ordre, mais extrêmement froid, et donnant peu d'espérance.

Le n°. 5 échappe à la critique par sa foiblesse.

Signé, R. G. DARDEL.

Je vote le second prix au tableau n°. 3, motivé sur des ex-

pressions liées à la scène et heureusement senties, des formes qui tiennent à la bonne école, un principe de couleur qui dérive d'un ton vrai.

Quelque manque de goût arrête avec justice ce que les autres parties prononçoient à une plus haute faveur.

Signé, FRAGONARD.

Je vote pour le n°. 3. Mes raisons sont que s'il s'agissoit du mécanisme de l'art, je pourrois adjuger le prix au n°. 2; mais le principal objet d'un tableau étant de rendre l'esprit du sujet proposé, je trouve que cet effet est mieux rempli par le n°. 3. Le n°. 2, mieux senti, mériteroit le premier prix; le n°. 3 mérite le second prix comme encouragement.

Signé, RONDELET.

Le n°. 3 est celui qui est le plus au sujet, et les figures annoncent plus le caractère qui convient aux Romains; et c'est pour le n°. 3 que je vote pour un second prix.

Signé, HAZARD.

Sur les cinq tableaux qui ont été présentés au jugement du jury national, le n°. 2 et le n°. 3 ont paru avec raison réunir le plus de suffrages : mais je ne puis m'empêcher d'accorder absolument le prix au n°. 3, qui, malgré de nombreux défauts, semble annoncer non-seulement le talent du faire, mais encore le germe de génie. Un sujet bien exprimé doit s'expliquer de lui-même, sans le secours d'un programme; et c'est ce qui arrive à la vue de ce tableau. Je vois un grand homme mort pour la liberté, rapporté par ses compagnons d'armes, pénétrés de douleur et de respect; j'y reconnois Brutus. Si l'habillement du

deuxième grouppe étoit plus vrai et moins monacal, j'y reconnoîtrois les sénateurs; mais, au moins, l'expression de leur douleur est majestueuse et bien sentie. Mon opinion est qu'on accorde le second prix au n°. 3.

Signé, TALMA.

Des cinq tableaux exposés au concours, j'estime que le n°. 3 a le mieux rempli les conditions du programme. Le corps de Brutus qui y est représenté, porte le caractère des restes d'un grand homme mort pour la défense de sa patrie. Les accessoires me paroissent analogues au sujet, et je crois que l'artiste qui a fait ce tableau, en étudiant la nature et exerçant ses pinceaux sur des sujets républicains, deviendra un grand peintre. Je vote.

Signé, A. THORINI.

Le troisième me paroît avoir répondu davantage au programme : il y a de la chaleur et de l'expression dans ce tableau. Il a rendu naïvement la dignité du sujet. Le corps de Brutus me paroît bien posé, et je vote en faveur de cet ouvrage pour le second prix.

Signé, MICHOT, acteur.

Avant de rendre raison des motifs qui vont déterminer mon choix entre les ouvrages de peinture, je me reporte un moment où je les ai vus pour la première fois; et j'examine si la sensation que j'éprouvai alors peut être détruite par une comparaison réfléchie.

Je me fixe sur trois ouvrages : le n°. 1, le n°. 2 et le n°. 3, parmi lesquels deux vont pour moi à-peu-près de pair, le n°. 1 et le n°. 3. Dans le premier, je trouve une marche de com-

position assez grande et noble. J'y trouve de l'érudition dans les costumes, et un ton général qui convient à une scène qui se passe en plein air. Mais je trouve peu d'expreſſion dans les têtes et dans les mouvemens des figures. Les soldats qui accompagnent Brutus, ne semblent prendre aucun intérêt à la nouvelle scène qui s'offre à eux, je veux dire à la douleur des sénateurs. Les têtes de ceux-ci sont des têtes de vieilles femmes; leur contenance est froide, et leur douleur est celle de l'abattement qui succède aux premiers mouvemens de la douleur; ils semblent marcher à des funérailles.

Quant à l'exécution de ce tableau, elle est plus que foible; il y a des incorrections de dessin impardonnables; l'auteur doit étudier la nature, l'anatomie et la perspective. Enfin, l'objet de la peinture étant d'imiter par le moyen de l'art toutes les scènes de la nature, une description vaudroit mieux qu'une imitation qui est trop loin du but. Tout homme peut avoir des idées, des sentimens, du génie; mais s'il n'a pas les moyens de rendre, il n'est pas peintre.

Dans le n°. 3, je remarque quelques parties dessinées d'un bon goût; une étude peut être anticipée de l'antique, qui, selon moi, doit être précédée de celle de la nature; il faut en épier les finesses pour les retrouver dans les statues. La seule étude de l'antique seroit bonne si les statues pouvoient se mouvoir comme un modèle vivant. Cela signifie que les jeunes artistes doivent rechercher constamment l'étude de la plus belle nature. Ttois têtes de soldats sont d'une similitude parfaite, toutes trop longues. Je leur reprocherois aussi les yeux baissés, et ne semblant pas appercevoir les sénateurs. On pourroit dire que leur expression est plutôt celle de la honte que de la douleur. Les sénateur ne vont point au-devant de Brutus, mais s'écar-

tent de la ligne sur laquelle marche ce grouppe ; ils ressemblent plus à des moines qu'à des sénateurs.

L'épisode du jeune enfant n'est point conforme à l'histoire, et n'ajoute même rien à l'intérêt principal. Il semble plutôt en distraire, sans qu'il en résulte aucun avantage pour l'effet général.

Le fond nuit au premier plan du tableau, qui, en général, est, comme le premier, d'un pinceau mou et aride.

On apperçoit néanmoins dans ces deux productions, une disposition au bon goût et au style sévère des grands maîtres.

Le tableau n°. 2 présente une scène plus animée que les deux autres. L'auteur a senti vivement son sujet ; il y a du mouvement et de la passion. Ce tableau est bien peint ; la couleur est vraie, vigoureuse ; il y a beaucoup de finesse d'exécution dans les détails, et de l'harmonie dans le tout ensemble. On remarque que l'artiſte étudie la nature ; on doit l'engager maintenant à étudier l'antique, à nourrir, à agrandir ses formes.

Je lui reproche son fond noir et monotone : trop peu étendu dans son plan, il enferme trop la scène. Le ciel est bien touché, mais lourd de ton ; il y a aussi des têtes incorrectes.

Au total, ce tableau me paroît de beaucoup supérieur aux autres. Je choisirois celui-là pour ma jouissance particulière. Je lui vote le deuxième prix, d'après la décision du Jury, qui vient de prononcer qu'il n'y a pas lieu à accorder un premier prix.

Signé, ALLAIS.

Je vote le second prix en faveur du n°. 3, vu que je crois

que c'est celui qui est le mieux au sujet, et qu'il porte le plu de caractère ; l'expression mieux sentie.

Signé, DUPRÉ.

Parmi les tableaux qui composent le concours du prix de peinture, j'en distingue deux, le n°. 2 et le n°. 3 ; les autres ne me paroissent pas pouvoir être mis en parallèle avec ces deux premiers ; mais je déclare que le n°. 3 est celui qui a le plus suivi le programme. Il existe dans ce tableau de grandes dispositions pour faire avec de l'étude un peintre d'expression. En conséquence, je vote pour le n°. 3, un second prix ; car je ne puis, dans mon ame et conscience, accorder un grand prix.

Signé, GOUST.

Dans l'examen des tableaux de concours exposés au jugement du Jury national, le n°. 3 est le seul où j'ai vu le germe des grands talens, le sentiment ; je l'ai trouvé dans l'expression générale et particulière du sujet, dans le caractère des personnages, même dans celui du dessin ; du reste, l'exécution du tableau est foible, c'est-à-dire que son auteur n'a point l'acquis tenant au mécanisme de l'art, mais qui étant subordonné au sentiment, en devient une suite nécessaire, moyennant une étude suivie. Résumé : il a le sentiment, qui ne se donne pas ; il acquerra, je crois, facilement la science qu'il n'a point.

Signé, PRUD'HON.

Le seul n°. 3 fixe mon attention, parce qu'il a mieux rendu que ses concurrens le sujet du programme, parce qu'il exprime mieux qu'eux le sentiment qu'on doit éprouver à la vue des restes de Brutus.

Il y a plus de vérité, et le germe d'un grand talent dans ce tableau. J'y estime sur-tout l'unité dans l'expression.

Je lui accorde le prix.

Signé, CELS.

Sous le régime des academies, le prix d'encouragement auroit été accordé au n°. 2, parce que les académiciens y auroient reconnu le système accordé et reçu, au moyen duquel seul il étoit permis de rendre la nature.

Quant à moi, juré révolutionnaire des arts, appelé avec mes collègues à régénérer les arts, je cherche et veux trouver dans leurs productions, non pas un tableau inanimé, mais les passions que la nature a mises dans le cœur des hommes. Je n'accorderai donc jamais mon estime et mon vœu à celui qui aura mieux fait un tableau, mais à celui qui aura mieux exprimé les sentimens qui doivent animer le sujet exposé au concours.

C'est d'après ces principes que j'ai examiné comparativement les deux tableaux n°. 2 et n°. 3.

Celui n°. 2 annonce plus d'expérience dans les convenances de l'art que dans les passions du cœur humain.

Celui n°. 3 est mieux senti qu'exécuté : mais au moins j'y trouve de grandes dispositions, de celles sur-tout qui conduisent à la connoissance et à la transmission des grands sentimens de la nature. J'y trouve l'indication du fait historique, et sur-tout des Romains animés de la douleur profonde que devoit leur inspirer la mort de BRUTUS, du héros de la liberté.

Je vote donc pour que le prix d'encouragement soit accordé à l'auteur du tableau n°. 3.

Signé, LESCOT-FEURIOT.

Comme il est, suivant moi, plus facile de perfectionner les bonnes dispositions que l'on a, que de se défaire des défauts que les préjugés nous ont donnés ;

Je vote un second prix, à titre d'encouragement, au n°. 3, qui réunit le sentiment de la couleur, du dessin, et de l'expression des grands maîtres.

Signé, BALZAC.

Si j'avois à juger le talent d'un artiste consommé, j'exigerois dans son tableau, s'il représentoit une scène historique, que l'ordonnance en fût claire, le dessin correct, le coloris vrai et vigoureux. J'exigerois sur-tout l'expression juste des passions, et une manière originale de rendre ses idées, ce qui constitue la physionomie de chaque artiste, et ce qui est le vrai cachet du génie.

A l'égard d'un jeune artiste, à qui je dois moins des éloges que des encouragemens, je serai moins exigeant ; mais si je ne cherche pas dans son ouvrage toute la perfection de l'art, j'y veux voir l'aptitude à y arriver ; s'il n'a pas touché le but, je veux au moins qu'il y tende. D'après cette distinction nécessaire, je lui pardonnerai facilement tous les défauts de la main, tout ce qui tient à l'expérience qu'il n'a pas ; mais je veux de l'essor, de l'énergie. Je veux que ses ouvrages respirent le sentiment ; j'y veux voir briller l'aurore du talent, et l'étincelle du génie.

Les tableaux sur lesquels nous avons à prononcer, appellent la sévérité de mon jugement ; et je dis avec regret, que d'après les principes ci-dessus énoncés, j'en ferai plutôt la censure que l'éloge, non pour les défauts que j'y vois, mais pour les qualités que je n'y vois pas. En conséquence je me refuse

à accorder un premier prix ; mais j'en accorderai volontiers un second au tableau n°. 3, que je préfère au tableau n°. 2, qui seul peut entrer en concurrence avec lui ; parce que ce n°. 3 a plus de justesse dans la pantomime, plus de naïveté dans l'expression, et un meilleur goût de dessin. Il mériteroit plus, si le fond étoit plus harmonieux et d'une meilleure perspective aérienne et linéaire.

Le n°. 2, qui est d'une meilleure couleur et plus harmonieux, ne vise pas au bon goût du dessin ; et l'attitude d'un personnage à gauche sur le premier plan, est celle de l'effroi, et non de la douleur.

Le n°. 1 a une certaine fraîcheur de teinte ; mais le ton en est diaphane et sans solidité, le goût de dessin mauvais, l'expression foible.

Les deux autres sont encore inférieurs.

Je me résume, en regrettant le peu d'essor de nos jeunes artistes, et la foiblesse de leurs productions qui paroissent toutes jettées dans le même moule. Pourquoi craignent-ils de s'abandonner à leur instinct propre ? pourquoi leur génie reste-t-il encore dans les langes académiques ? quand cesseront-ils de s'appuyer les uns sur les autres ? S'ils veulent mériter les encouragemens que la République leur promet, qu'ils s'élèvent à l'énergie républicaine ; qu'ils montrent dans leurs ouvrages son feu régénérateur : alors ils assureront leur propre gloire, en immortalisant le siècle de la liberté.

Signé, NEVEU, Peintre.

Le tableau n°. 3 me paroît bien composé dans le sujet ; mais l'effet en est égal. Il manque de clair-obscur, cependant

il y a du caractère dans les figures; les têtes ont de l'expression, c'est ce qui annonce de vraies dispositions et qui mérite de l'encouragement par un second prix seulement, n'ayant pas le mérite suffisant pour avoir le premier.

Signé, BOICHOT.

Je vote pour accorder le second prix au tableau n°. 3 : je trouve de la simplicité dans la composition du sujet, de la nature dans les positions, et en général, une austérité sentie du peuple romain, et de l'événement funeste qui le frappe, en lui ravissant son plus ferme défenseur.

Signé, LAYS.

Le n°. 3 est plus dans l'esprit du sujet que les autres : sa composition est plus grande, plus héroïque, plus dans le style républicain. Il a plus d'expression; elle est exprimée d'une plus grande manière. Les détails de son exécution sont aussi d'un plus grand style; en conséquence je lui donne ma voix.

Signé, TAILLASSON.

Des cinq tableaux soumis au concours, les n°. 2 et 3 sont, selon moi, les seuls qui puissent concourir pour le deuxième prix. Je pense, ainsi que plusieurs de ceux qui ont émis leur opinion, que dans le tableau n°. 2, le sujet principal, le transport de BRUTUS mort, à Rome, n'est pas bien rendu. Il y a assez de mérite dans le rendu du tableau; mais on y remarque de la manière, de l'imitation de tableaux faits.

Les défauts que j'ai remarqués dans le tableau n°. 2, ne se trouvent pas dans le n°. 3. Il a bien exprimé le sujet demandé dans le concours.

Quoiqu'il ait plusieurs défauts, je lui adjuge le second prix.

Signé, DAVID LEROY, architecte.

Jugement de Dorat Cubières, juré des arts.

Je crois qu'on peut accorder un prix au tableau n°. 3, et voici pourquoi :

Ce tableau n'est point parfait, il y a peu de beautés; mais il y a moins de défauts que dans les autres. Le coloris en est foible et peu naturel, il y a beaucoup de fautes de dessin, et des défauts dans l'ensemble de la composition. L'enfant qui porte à ses lèvres la main gauche de BRUTUS est un de ces défauts : cet enfant a une attitude touchante, et il excite de l'intérêt; mais il fournit un intérêt à part, et distrait un peu trop de BRUTUS : c'est un épisode dangereux dans un grand poème; c'est l'épisode de *Lusignan* dans Zaïre : c'est un heureux défaut, si l'on veut; mais c'est un défaut véritable. Cet enfant d'ailleurs est un peu maniéré, il est dans le style de Boucher ou du Bernin; et c'est Rembrant ou *Michel Ange* qu'il faut prendre pour modèle, quand on traite le sujet de la mort de BRUTUS. Le grouppe des guerriers qui portent le corps de BRUTUS, a un peu trop d'uniformité; toutes les figures, ou presque toutes, se ressemblent; mais ce grouppe produit de l'effet. Il y règne, si je puis m'exprimer ainsi, une douleur harmonieuse; et le corps du héros qu'ils soutiennent, est posé d'une manière correcte et sagement sévère. La douleur des sentimens est moins belle; cependant elle n'est pas sans expression. Lorsque je suis venu voir la mort *de Brutus*, j'ai voulu pleurer, enfin j'ai voulu être touché et attendri, et le tableau n°. 3 m'a attendri et m'a touché. Je n'ai pas pleuré, à la vérité, comme je pleure lorsque je vois le grand tableau

de David où il peint ce même BRUTUS condamnant ses enfans à la mort. David fait couler des larmes en abondance, et le tableau n°. 3 a seulement fait venir les larmes aux bords de ma paupière. L'auteur du tableau 3 est à *David* ce que Campistron est à *Racine*.

J'aurois voulu qu'en traitant le sujet de la mort de BRUTUS, on l'environnât d'une douleur si grande, si profonde et si honorable de la part des citoyens, qu'on fît naître à chaque spectateur l'envie de mourir pour la Patrie, et que chacun pût dire : Eh ! pourquoi ne suis-je pas BRUTUS ? Nous sommes tous ici Républicains, et chacun de nous prononceroit ces mots sans doute ; mais le sujet d'un roi, mais un vil esclave des tyrans ne les diroit pas, et c'est à renverser les tyrans, c'est à convertir les esclaves que doit tendre la peinture en France. Tyrtée enflammoit les soldats par ses chants guerriers et les poussoit à la victoire ; voilà ce que la peinture doit faire. N'étant pas peintre moi-même, je ne puis guères juger la partie technique, et c'est la partie morale qui m'appartient ; il ne faut pas oublier non plus la partie politique.

La partie politique et la partie morale du tableau 3 ne m'ont pas satisfait, mais elles y sont mieux indiquées que dans les autres ; et je me résume, en votant un second prix pour ce tableau.

Signé, DORAT-CUBIERES.

L'art de la peinture doit offrir aux yeux l'image de la nature, mais de la nature parfaite, c'est-à-dire, dégagée des foiblesses qui altèrent son caractère et sa dignité : c'est pourquoi il ne faut pas copier servilement un seul modèle qui ne se trouve jamais parfait dans toutes ses proportions.

Ce qui constitue la perfection dans cet art, est, premièrement, la pensée du sujet qui tire sa force du but moral qu'on se propose. Deuxièmement, la composition ou distribution des figures qui composent le sujet, et qui, par leur unité d'action et leurs expressions, affectent directement le sentiment de l'homme qui contemple : ainsi, l'image des actions vertueuses doit nourrir l'ame de sentimens vertueux. Troisièmement, le grand caractère est la correction du dessin. Quatrièmement, le coloris, qui doit varier suivant l'expression et le caractère du sujet, afin d'ajouter à l'impression qu'il doit faire sur les yeux : car, la lumière ou les ténèbres agissent en sens contraire sur notre imagination, soit pour inspirer la joie ou la tristesse, et les dégrés intermédiaires forment les nuances de l'expression. C'est d'après ces données que l'artiste doit penser, composer, dessiner et colorer le sujet d'histoire qu'il veut faire servir à l'instruction et aux besoins de ses concitoyens. Je regrette le temps que les élèves ont perdu à suivre la route des principes académiques, c'est-à-dire, des systêmes d'opinion qui tendent tou à l'éloignement de la belle nature, et je vois avec peine que les artistes que nous jugeons n'ont pas eu d'idée des grands principes. Le premier (du côté de la fenêtre) est sans expression digne du sujet, d'un dessin incorrect par la proportion de ses figures courtes; et la couleur, outre qu'elle n'est pas naturelle, n'a pas le caractère du sujet. Le second n'est ni peint, ni dessiné, ni coloré : quelques petites mains et quelques détails éclairés séparément et faits avec soin, constituent le seul mérite que l'on pourroit y trouver. Le troisième, sans exprimer directement la douleur profonde que doit inspirer la mort de BRUTUS, sans posséder la correction du dessin et le coloris parfaitement, a cependant rendu le plus naïvement et par une marche simple et tranquille, un sujet qui affecte tous les cœurs républicains.

Pour les deux derniers, ils ne méritent pas d'entrer en concours, ne tenant en rien à l'essor que les arts ont cherché à prendre depuis que nous avons senti la dignité d'hommes libres.

D'après ces considérations, je ne juge pas convenable de donner un prix de peinture; mais je déclare que le troisième est celui que je trouve le plus près de la route où les arts doivent marcher pour être utiles à la République.

Signé, E. Lesueur.

Le n°. 3 m'a semblé s'être mieux renfermé dans le sujet, et avoir donné à son tableau le caractère que devoit avoir cette scène, qui doit, selon mon opinion, porter un caractère plus terrible encore que touchant.

J'observe que l'artiste voulant mettre dans son tableau un motif d'intérêt par la figure de ce jeune enfant pleurant près du corps de Brutus, cet épisode tout-à-fait déplacé me semble nuire au grand intérêt que devoit comporter ce sujet; cependant ce tableau est celui qui me retrace le mieux la vérité du local, et le caractère noble et fier des Romains.

Il n'a pas le charme du coloris et l'exécution du n°. 2, auquel il seroit dangereux de se laisser trop éblouir. Je n'établis point de comparaison entre les productions du génie et celles qui sont seulement les résultats de l'art qu'on peut acquérir. Celui qui est doué d'un grand génie, parvient facilement à l'exécution; cette première considération, qui me paroît ne pas souffrir de comparaison avec ce qu'on peut accorder à l'exécution, me détermine à accorder mon suffrage pour le second prix au n°. 3.

Signé, Poidevin, membre du Jury national des arts.

Deux tableaux dans ce concours paroissent se disputer le prix : l'un n°. 2 , semble annoncer un talent presque fait. On y trouve un dessin pur, un coloris flatteur, une touche fine et moëlleuse, des détails bien soignés, et peut-être trop finis ; mais cet ouvrage, qui a du mérite, n'a pas celui d'avoir assez rendu la beauté du sujet. Il y a plus d'art que d'inspiration, il flatte plus l'amateur que le Républicain.

N. B. Son BRUTUS est vulgaire, ce n'est point là le corps ni la tête du héros de la liberté ; sa blessure même est équivoque. Denys d'Halicarnasse dit expressément qu'ARUNS et BRUTUS, à travers leurs boucliers et leurs cuirasses, se passèrent leurs lances d'outre en outre, l'un par les flancs, et l'autre par les côtés.

Je donne mon suffrage au troisième tableau ; l'artiste me semble avoir mieux senti et mieux rendu le sujet. Le corps de BRUTUS, élevé sur une espèce de lit funèbre que surmontent des couronnes, et une pompe triomphale, présentent un spectacle imposant, tel que le décrit à-peu-près Denys d'Halicarnasse.

P. S. La tête du héros est d'une grande expression, elle respire et commande encore la liberté. La douleur des chevaliers romains qui le présentent est noble, profonde et d'un beau caractère. Le jeune enfant qui pleure en soutenant le bras du héros, est d'une heureuse intention. Le grouppe des sénateurs qui s'avancent, n'est peut-être pas d'un assez grand effet ; mais en général la composition est bonne, le style ferme, la touche énergique ; et ce qui sur-tout me plait, le pinceau révèle une ame républicaine.

Peut-être, en ne décernant qu'un second prix au très-jeune

artiste, seroit-ce honorer davantage l'avenir de son talent, et lui faire mieux sentir ce qu'on en doit attendre.

Signé, LE BRUN, homme de lettres.

La première loi de l'art du peintre, dont les ouvrages sont destinés à représenter des traits de l'histoire, est de la rendre sensible à l'esprit et au cœur par le secours des yeux. Celui qui aura atteint ce but est sûr d'avoir rempli le devoir le plus important de son art.

Le tableau n°. 3, placé au milieu des cinq, me paroît avoir atteint ce but et mériter le prix; je vois, dans ce tableau, le sujet demandé; je vois Brutus porté par ses concitoyens à la porte de Rome. Je vois ces hommes faisant partie du sénat, marcher à sa rencontre. Je trouve du caractère et de l'expression dans cet ouvrage. J'invite cet artiste à mettre beaucoup d'étude dans ses nuds en général, et même ses draperies, qui manquent de vérité. L'épisode du jeune enfant, quel qu'il soit, est entièrement déplacé, et j'invite beaucoup cet artiste à éviter les inutilités. Telle est mon opinion. *Signé*, LESUEUR, sculpteur.

Le tableau n°. 3 m'intéresse par la scène, par des expressions senties. Une couleur d'un sentiment vrai, des formes senties par l'étude de la nature et de l'antique, sont les motifs de mon vœu à un second prix. *Signé*, FRAGONARD.

J'adjuge, suivant mon opinion, le deuxième prix en peinture au n°. 3, comme ayant rempli le mieux le sujet; j'y retrouve du caractère. Les têtes ont le style qui me paroît convenir au sujet. Les nuds sont dessinés d'un bon caractère. Les trois jeunes gens qui marchent en avant, portant le corps de Brutus,

sont d'un bon style, et la composition en est naturelle et belle.

L'idée des feuilles et branches de chêne sur lesquelles est couché le Brutus, me fait plaisir.

Le consul qui vient au-devant de la pompe funèbre, est, suivant moi, mal drapé; le costume de consul n'y est pas observé, et ressemble trop à des apôtres, ainsi que ceux des plans plus reculés.

Quant aux fonds, ils me paroissent ne pas être assez grandioses et tiennent à un petit style.

Mon opinion est pour un deuxième prix.

Signé, MICHALLON, sculpteur.

Le tableau n°. 1 offre les costumes que l'on voit dans les frises antiques. C'est un mérite d'érudition que les artistes peuvent acquérir en un jour, et que, par cette raison, ils sont invités à ne pas négliger. Le jour est lucide et aérien.

Quant au dessin, à l'exécution, à l'expression et à la marche générale du tableau, ce qui sera dit relativement aux autres servira d'instruction à l'auteur de celui qui, à mon avis, ne mérite point de prix.

Le tableau n°. 2 offre un grand mérite de couleur et d'exécution, le ton en est vrai et sévère; les extrémités généralement bien rendues; le grouppe de Brutus, quoique peu développé, est intéressant; les expressions variées et bien senties. Dans un des sénateurs, on remarque un sentiment de douleur qui convient à l'ame forte d'un républicain qui ne se livre point à l'exagération. Sur le devant du tableau, une figure drapée con-

traste, avec celle dont je viens de parler, par une expression prononcée, et qui semble indiquer la manière dont le jeune auteur eût exprimé son indignation.

Enfin, une expression conforme aux témoignages de douleur que donnoient les anciens à la mort de ceux qui leur étoient chers, en s'arrachant les cheveux, et en déchirant leurs vêtemens.

Sur un plan plus éloigné, un vieillard concentré dans sa douleur cherche, en couvrant ses yeux, à se dérober la vue du héros dont il regrette la perte. Près du corps de Brutus, dont le torse est bien rendu, est un de ses jeunes compagnons d'armes dont les larmes annoncent un sentiment plus profond et plus doux.

Je ferai à l'auteur le reproche d'avoir été paresseux dans les recherches, de n'avoir point assez consulté les bas-reliefs romains pour adapter leurs costumes à la scène qu'il a représentée. Je lui reprocherai, de plus, un fond mal conçu qui nuit à son effet général, et dont les proportions sont choquantes. Cependant, les raisons précédemment déduites m'engagent à lui donner un second prix. *Signé*, ARMAND CARAFFE.

Le tableau n°. 3 est foible sous tous les rapports. Le dessin maniéré offre la caricature de l'antique, au lieu d'offrir les charmes de la nature embellie.

Les têtes, pour la plupart, ne sont point ensemble, et offrent une monotonie qui est le résultat de leur ressemblance parfaite. Les grouppes ne sont point sur leur plan; celui de Brutus est assez bien conçu, quoique l'épisode de l'enfant, peu intéressant d'ailleurs par le rendu, y soit amené sans motif. J'ai peine à conce-

voir la complaisance du héros mort, qui, posé sur le bord du brancard, lui offre sa main à baiser. Les consuls, qui viennent au-devant du corps, ne sont aucunement costumés en sénateurs, mais en véritables anachorètes de la haute Égypte. La composition du fond est agréable, quoiqu'il soit peu d'accord avec le devant du tableau. Au reste, il offre un certain mérite de sévérité qui auroit besoin d'être animé par un sentiment moins maniéré et plus vrai. *Signé*, ARMAND CARAFFE.

PROCÈS-VERBAL

De la troisième séance du jury des arts, du 19 pluviôse.

LE vice-président procède à l'ouverture de la séance, et le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la veille, lequel est adopté, sauf quelques rédactions demandées.

Le jeune artiste auquel avoit été décerné le prix de peinture dans la séance précédente, se présente d'après le vœu du jury, il reçoit du vice-président le baiser fraternel. De nombreux applaudissemens témoignent au jeune élève le vif intérêt qu'il a inspiré; & sur la proposition d'un membre du jury, il est admis à la séance. On arrête en outre, sur la proposition du vice-président, que ce jeune homme sera présenté à la Convention nationale, ainsi que son tableau; qu'en conséquence, le jury se rassemblera demain à dix heures dans la salle du Muséum, pour de là se rendre au lieu des séances de la Convention.

On demande l'insertion au procès - verbal du discours adressé par le vice - président à l'artiste qui a remporté le prix. Elle est adoptée.

Il est donné lecture du programme ; et deux citoyens ayant successivement obtenu la parole, développent leurs opinions sur l'art de l'architecture en général.

Solidité, simplicité, commodité, salubrité, caractère indicatif de la destination de l'édifice ; telles sont, à leur avis, les qualités essentielles qu'exigent les monumens en général, et particulièrement celui qui est proposé au concours.

Un membre du jury propose de lire les réglemens de l'académie, et appuie sa proposition en faisant observer que les artistes concurrens ont été obligés de se renfermer dans les lois absurdes qui leur étoient imposées, et qui mettoient presque toujours des entraves à leur génie. Cette proposition est écartée par un membre qui croit que, quoique le jury soit pénétré de cette vérité, on doit en quelque sorte savoir gré à l'artiste qui se seroit soustrait au joug, en excédant les données, et auroit ainsi donné une preuve non équivoque de l'ascendant de son génie et de la soif qu'il a de la liberté.

La discussion fermée, il est mis en question s'il y aura, oui ou non, des prix d'architecture.

Plusieurs membres ont successivement la parole. L'un, fondé sur la nécessité de régénérer les arts, sur l'estime particulière qu'il a pour eux et pour les artistes, prétend qu'il ne faut point décerner de prix à des ouvrages médiocres, tels que ceux qui sont soumis au jugement du jury.

Un autre observe que les données auxquelles les concurrens étoient obligés de s'assujétir, ont mis un obstacle réel à l'élan

de leur génie, qu'il faut leur tenir compte du parti qu'ils ont tiré du mauvais programme qui leur avoit été donné.

On procède à l'appel nominal ; sur 42 votans, 21 sont pour la négative, 21 pour l'affirmative.

Il résulte une discussion de l'équilibre parfait des opinions ; les uns demandent que la Convention nationale soit consultée sur le cas imprévu par la loi, dans lequel l'assemblée se trouve.

Les autres observent que dans les tribunaux civils ou criminels il est d'usage légal en pareille circonstance d'adopter la disposition la plus favorable, et de juger en faveur de la partie soumise au jugement ; il est arrêté qu'il y a lieu à donner des prix.

Quant à la question de savoir s'il y en aura plusieurs, la négative est adoptée, et il est décidé qu'il n'y en aura qu'un second.

La discussion comparative est ouverte, malgré l'opposition d'un membre qui veut l'écarter. Les cinq projets sont successivement examinés par plusieurs membres. Peu de caractère dans les élévations, de convenance dans les plans, de fidélité dans l'exécution du programme, de conformité avec l'esquisse ou la première pensée ; tels sont les défauts qui sont généralement remarqués. On distingue cependant trois projets : le premier, le troisième et le cinquième. Ils sont moins défectueux que les autres.

Une question s'élève ; celle de savoir si les membres qui ont voté pour qu'il ne fût point donné de prix, doivent persister dans leur premier jugement, ou s'ils sont obligés de prendre une part active à la délibération. Sur l'observation du

président, que chaque membre conserve la liberté de son opinion, qu'il lui est expressément enjoint par la loi de motiver, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

On commence l'appel nominal ; quelques membres qui avoient d'abord voté pour qu'il n'y eût point de prix, émettent cependant une opinion qu'ils motivent en faveur de tel ou tel ouvrage.

L'appel nominal est fermé. Le recensement des voix étant fait, il résulte qu'elles sont ainsi distribuées : sur 41 votans, 14 pour le n°. premier, 4 pour le n°. trois, un pour le n°. quatre, 15 pour le n°. cinq. Un membre a partagé le prix entre le n°. premier et cinquième ; six se sont récusés en donnant de vive voix et par écrit leurs motifs.

On demande que l'artiste architecte soit présenté à la Convention nationale. Cette demande est adoptée. Il est invité à paroître, et déclaré absent.

La séance est levée à six heures.

PACHE.

ARMAND CARAFFE, MONVEL, *Secrétaires.*

Supplément au procès-verbal de la séance du 19 pluviôse, an II de la République.

Le citoyen Ariète, fils, dont le tableau avoit obtenu le prix dans la séance d'hier, a été reconnu dans l'assemblée, et a été invité par le président à venir au bureau pour être présenté au jury. A peine s'y étoit-il avancé, que le président, le prenant par la main, s'adressant successivement au jury et au citoyen Ariète, a dit :

CITOYENS

Citoyens Jurés,

Voici le jeune artiste auquel vous avez décerné le second prix de peinture. Voici le citoyen Ariette qui a bien moins mérité vos suffrages par la perfection des parties-pratiques de l'art, que par la manière de rendre, en homme libre, en véritable républicain, le triomphe, non pas de Brutus, mais de la vertu héroïque personifiée, de la première des vertus sociales, celle d'exterminer les tyrans, ou de perdre la vie en défendant la liberté. C'est à son ame énergique, c'est au sentiment profond du caractère du héros, et des Romains qui l'accompagnent, que le prix a été décerné; et c'est à ce titre de premier entre les jeunes artistes, qui a senti ce que la nation recréée attend de ces arts avilis par la tyrannie, qu'en exécution de l'arrêté du juri, je lui donne le baiser national.

Et toi, a t-il dit au jeune artiste, en l'embrassant au milieu des acclamations de l'assemblée, et toi, n'oublie pas que tout homme, avec du travail et de l'opiniâtreté, peut produire des tableaux pour l'œil des esclaves, mais que le seul homme vertueux, le seul homme de génie, peut parler la langue des hommes libres! Sois donc à l'avenir, sois toujours l'artiste inspiré par la vertu, par la liberté; fais-la passer dans l'ame de tous ceux qui verront tes ouvrages, et que ton exemple serve à donner l'impulsion patriotique à tous les artistes. Eclaire, élève-toi comme la flamme, elle est l'emblême du génie; mais joins-y les aîles de la liberté; elles sont celles de tout ce qui est digne de vivre et de sentir, elles sont celles du bonheur planant sur l'univers.

Prends séance au milieu des hommes libres, artiste digne

d'eux, artiste digne de la nation qui veut moins rémunérer tes talens que pénétrer ton ame du feu de la liberté, mère de toutes les grandes actions.

L'assemblée a demandé et arrêté que mention fût faite au procès-verbal du discours adressé au citoyen Ariette par le président.

Signé, ARMAND CARAFFE, *secrétaire.*

Copie de la lettre du citoyen Pache au citoyen Dufourni.

Pache à Dufourni.

CITOYEN,

Il me sera impossible de me rendre ce matin à la séance du juri révolutionnaire des arts. Je te prie de vouloir bien en faire agréer mes excuses au juri.

Salut & fraternité.

Signé, PACHE.

Paris, le 19 pluviôse, an deuxième de la République.

Opinion du citoyen Chaudet.

Dans la première question, j'ai voté pour qu'il n'y eût point de prix; la majorité a décidé qu'il y en auroit. La discussion comparative s'est engagée : elle ne m'a point éclairé ; au contraire je me trouve dans une incertitude complette entre les cinq projets soumis à notre jugement : voilà les motifs qui me font un devoir de me recuser.

Signé, CHAUDET.

Opinion du citoyen Vicq-d'Azir.

La vue et l'examen des projets de Caserne exposés aujourd'hui, ne m'ont point offert ce genre de beautés qui émeut ou qui étonne, et sans lequel il m'avoit semblé qu'on ne devoit point décerner le prix. Celui qui n'est point instruit des détails de l'art, ne peut sur-tout prononcer sans un tel motif. Je vois avec peine, et d'après mes observations et d'après celles des maîtres eux-mêmes, que les défauts et les beautés sont tellement disséminés dans les projets dont il s'agit, qu'il est difficile d'avoir un avis bien positif sur celui auquel le prix doit être adjugé.

Dans le projet indiqué n°. I, les écuries sont embarrassées, et les cours qui les environnent sont étroites. Les chambres où doivent coucher les soldats sont très-resserrées, et l'air n'y circuleroit que difficilement. Plusieurs artistes très-distingués y trouvent, d'ailleurs, des détails dignes d'éloges, et le croient le meilleur.

Dans le projet indiqué n°. II, les écuries ont un accès plus facile, mais l'infirmerie est placée sur l'abreuvoir, ce qui offre le plus grand inconvénient; d'ailleurs, l'élévation en est trop fastueuse.

Dans le projet indiqué n°. III, les écuries sont commodes; mais l'infirmerie est au haut de l'édifice. Les dortoirs sont insalubres, et le luxe de l'élévation empêche qu'il ne réunisse les suffrages d'un juri républicain.

Dans le projet marqué par le n°. IV, l'infirmerie est bien placée; mais les artistes reprochent à ce plan des détails qui ne permettent pas qu'il soit préféré.

Dans le projet qui porte le numéro V, l'élévation est simple et

modeste; mais les chambres des soldats ne sont point commodes, et l'infirmerie est située près de la chambre du conseil : ce projet offre d'ailleurs des beautés qui ont été développées par les architectes.

Comme officier de santé, appelé au jury révolutionnaire des arts, il est de mon devoir de dire que presque toutes les mesures de salubrité ont été négligées par les concurrens.

Au milieu de ces difficultés, n'ayant pu fixer mon jugement, mes collègues trouveront bon sans doute que je n'en émette aucun.

19 pluviôse, an deuxième.

Signé, VICQ-D'AZIR.

Opinion du citoyen Topino-Lebrun.

Ne trouvant dans aucun des ouvrages du concours tous les objets exigés par le programme, et indispensables à une caserne de six cents hommes; ne trouvant le caractère qu'un pareil édifice doit porter en lui-même, nullement dans les projets soumis à mon jugement; et au lieu de talent, ne distinguant qu'une routine académique, & dans la conception et dans l'exécution de ces dessins, je ne saurois donner ma voix a aucun.

Signé, TOPINO-LEBRUN.

Opinion du citoyen Naigeon.

Les premières qualités de l'architecture sont de donner à chaque monument l'utilité et la salubrité qui leur convient, d'où il doit résulter nécessairement, par leur élévation et leur forme, un caractère qui les fasse connoître au premier aspect; c'est ce que je ne trouve pas dans les projets qui sont soumis au jugement du jury.

Il s'agit d'une caserne de cavalerie pour contenir six cents cavaliers, pas un des projets ne me paroît avoir atteint le but du programme. J'avois voté pour qu'il n'y eût point de prix. La discussion ne m'a point éclairé. Je me récuse.

Signé, NAIGEON.

Opinion du citoyen Derroches.

Ne pouvant motiver mon opinion sur les divers ouvrages exposés au concours, par l'impossibilité de me décider par le manque de caractère dans tous, je vote pour qu'il n'y ait point de prix.

Signé, DERROCHES.

Opinion du citoyen Neveu, peintre.

S'il est vrai de dire que le principe des arts soit l'imitation de la nature, il n'est pas moins vrai d'observer que cette définition ne s'applique pas avec précision à l'art de l'architecture. En effet, on chercheroit en vain ce que cet art tend à imiter dans ses productions. Si, dans cette carrière, le génie des artistes a souvent marché sans frein ni guide, si on remarque tant de disparates dans leurs ouvrages, c'est parce que la nature ne leur fournissoit aucun modèle premier, aucun type à imiter. Voilà sans doute l'origine des différences qu'on remarque dans les édifices des divers peuples, selon les temps et les lieux; voilà pourquoi le goût des Grecs ne ressemble en rien au goût gothique, chinois ou mahométan. Ces différences ne sont pas aussi frappantes dans les productions de la peinture et de la sculpture, malgré les nuances qui distinguent les ouvrages de chaque siècle, et même de chaque artiste, parce que la nature qu'ils veulent imiter, laisse moins de prise à l'arbitraire, les mêmes passions se

reproduisant toujours par les mêmes traits, les effets de la lumière agissant toujours, malgré leur diversité, par les mêmes principes, un homme enfin étant toujours un homme, un cheval de même, un arbre, etc.

De ce que l'architecture ne tire pas ses règles de la nature aussi immédiatement que les autres arts, de ce que l'imagination paroît plus libre de créer selon son caprice, je n'en conclurai sa supériorité ni son infériorité; je ne déduirai pas les conséquences que ce principe présente à mon esprit. Cette discussion tiendroit à la métaphysique de l'art : il seroit difficile d'être clair sans être prolixe; et d'ailleurs toutes ces recherches qui peuvent amuser un théoricien, ne servent guères dans la pratique, et n'ont jamais beaucoup servi aux progrès des arts.

Je reprends le fil de la question. De ce que l'architecture n'a pas un but d'imitation aussi sensible, un type pris dans la nature, auquel elle doive se conformer, il ne s'ensuit pas qu'elle reste sans guide et sans principe, livrée au caprice de la mode, hors de la surveillance du bon goût et de l'inspiration de la muse. Ses règles, pour n'être pas aussi près de la nature que celles des autres arts, dérivent pourtant de la même source et ont une origine commune, il ne s'agit que de les distinguer; mais pour y réussir, il faut secouer le joug de l'usage et mettre de côté les habitudes. C'est ce que je vais essayer de faire pour ma propre instruction et celle des membres de cette assemblée, chez qui je ferai naître quelques idées.

L'architecture, dans sa partie utile, se peut réduire peut-être à ces deux points, solidité et commodité : dans sa partie agréable, elle embrasseroit l'élégance et la variété des formes, les détails intérieurs, le nombre et la richesse des ornemens; quant aux proportions, cet art ayant été inventé par l'homme et pour l'homme, c'est par les relations de l'édifice avec lui-même, que

les mesures de cet édifice doivent être déterminées; quant au caractère de la composition, il n'est pas plus arbitraire que le reste; il doit être écrit sur sa forme extérieure, elle doit faire juger au premier aspect à quel usage l'édifice est destiné. L'artiste doit donc soigner le style de l'extérieur; il ne doit pas confondre un hôpital avec un gymnase, une caserne et un palais national, un arsenal ou une prison avec un temple à la raison ou à la liberté. Ce principe détermine également la quantité des ornemens et leur nature. A ce caractère général des édifices pourroit se joindre le caractère particulier des artistes du siècle. Ainsi nos artistes, s'ils ont été régénérés par le génie républicain, si son feu embrâse leurs ames, ils le manifesteront dans leurs ouvrages; tout y prendra un caractère de grandeur et d'énergie, rien de petit et de recherché ne s'y laissera voir; on n'y verra point d'ornemens frivoles ni d'emblêmes flagorneurs, et le mouvement républicain et l'essor de la liberté pénétreront jusques dans le domaine des arts et dans les productions du génie.

Je crois avoir entrevu les véritables principes de cet art, en faisant observer que, dans toutes ses productions, il faut indispensablement solidité et commodité, en fixant l'arbitraire des proportions qui ne doivent être ni mesquines ni exagérées, mais proportionnées à l'homme et précisées sur sa mesure, en déterminant la nécessité d'écrire par forme extérieure de l'édifice, sa destination et son utilité, ce qui forme le caractère propre et le style de la composition, ainsi que la richesse et la qualité des ornemens. Je n'ai pas eu le temps de tout dire, je n'en aurois pas eu le talent; mon objet étoit de porter mes idées à la masse commune, en retour de celles qui me seront communiquées par mes collègues. Je desire qu'ils aient trouvé quelque utilité dans mes vues.

Je terminerai en examinant si, ces principes posés, les ou-

vrages sur lesquels nous avons à prononcer, s'y rapportent, et s'ils ont rempli le programme qui leur a été donné.

Je dis que non; car en appliquant les principes, j'observe qu'aucun de ces édifices ne montre a l'extérieur l'emploi auquel il est destiné. Sur l'inspection de leur forme, je puis les croire une fabrique d'armes ou de monnoie, une grande ferme nationale, etc. Si je pénètre dans l'intérieur, les plans me paroissent confus, les communications difficiles, l'exécution dispendieuse sans nécessité. Cependant quel est le programme ? la construction d'une caserne avec une infirmerie et une esplanade. Dans ce cas, que faut-il ? de quoi loger des hommes et des chevaux : il faut les nourrir quand ils sont sains; ce qui nécessite les cuisines, les greniers et les fontaines : il faut les guérir malades; ce qui nécessite les infirmeries.

J'aurois voulu, pour remplir cet objet, un plan circulaire, tous les chevaux au rez-de-chaussée, tous les hommes au-dessus : au centre de la cour ronde, une fontaine immense. L'édifice circulaire est établi sur une vaste esplanade; aux quatre coins sont les greniers et les infirmeries, d'autant mieux placés, que les malades n'étant pas confondus avec les gens sains, sont garantis du tumulte et du bruit d'une caserne de cavalerie; quant aux greniers, ainsi placés, ils seroient hors du danger du feu. Cette forme communicative rendroit le rassemblement commode au premier coup de tambour, rendroit la surveillance facile; et, sous ce rapport, elle auroit une utilité morale. Au surplus, sans tenir à mon opinion sur mon propre plan, je tiens a mon jugement sur les artistes : je ne vois ni le caractère propre à l'édifice, ni le caractère phisionomique de chaque artiste, ni la composition vive et libre qui doit annoncer une tête républicaine. Quelques membres ont réclamé l'indulgence du jury; il n'est question que

de sa justice. Je conclus donc à ce qu'il n'y ait pas de prix puisque les ouvrages se ressemblent tous, puisque les artistes, boitant des deux jambes, n'ont ni l'essor du génie ni celui de la liberté; puisqu'aucun d'eux, profitant de ses droits, n'a osé s'élever à la hardiesse républicaine et secouer le joug des habitudes académiques.

Signé, NEVEU.

Opinion du citoyen Caraffe.

Prétendre que la nature ne nous offre point de modèle pour l'architecture, seroit prétendre que l'homme a des idées indépendantes des objets qui l'environnent, des objets qui agissent continuellement sur ses sens, que je considère dans leur ensemble comme un miroir qui selon son plus ou moins de perfection, réfléchit d'une manière plus ou moins parfaite les objets qui l'environnent. Tout est architecture dans la nature, et rien sans doute n'est plus admirable que son ouvrage : parlons-en dans ses moindres productions; elle offre d'excellens modèles aux constructeurs. La proportion de différentes parties qui forment l'ensemble de l'univers, la voûte du ciel, l'intérieur d'une grotte, le berceau formé par les rameaux vigoureux du chêne, qui croît librement dans les forêts; enfin, la structure du corps humain : tout nous offre des modèles de solidité, et affecte diversement nos sensations. La voûte solitaire et silencieuse d'un souterrein nous pénètre de tristesse; celle que forme le feuillage dans un bois touffu, fait naître des sensations douces, et tels sont les différens effets que doit produire sur nos ames l'architecture, selon les différens emplois auxquels les monumens sont destinés.

Ce qui a a été dit de plus vrai, relativement à cet art, c'est

qu'il ne diffère des autres qu'en ce que ceux-ci peignent les passions, tandis que l'architecture les fait naître.

C'est d'après ces considérations que j'exige dans un temple à la raison, de la majesté, de la simplicité, un certain ménagement de lumière, qui provoque au recueillement.

Dans un temple dédié à l'humanité souffrante, je demande des dégagemens multipliés, de la salubrité, par conséquent des ouvertures multipliées; enfin, tout ce qui peut rendre commode l'asyle de la douleur.

Le temple des lois doit offrir une construction sonore, un aspect majestueux, imposant, un ensemble simple qui ne mette aucun obstacle à l'extension de la voix.

Un arsenal doit porter un caractère de force, de solidité et de terreur.

Une caserne doit avoir un aspect militaire, et offrir dans l'intérieur tout ce qui peut être commode et utile.

Enfin, un édifice doit annoncer par son extérieur l'usage auquel il est destiné, et les monumens publics chez un peuple libre ne doivent avoir aucune ressemblance avec les palais des despotes, chargés des ornemens de l'orgueil et de la tyrannie, avec les édifices voluptueux qui déroboient aux yeux du public la débauche et le crime de ceux auxquels ils servoient de repaire.

Les différens morceaux qui sont aujourd'hui soumis au jugement du juri présentent généralement peu de chose à mon imagination qui soit analogue au motif du programme. La plupart des plans blessent les convenances, cependant il en est un que je distingue.

Le n°. premier, par une élévation dont les proportions sont harmonieuses et dont l'ensemble simple présente un certain

caractère, n'est pas assez prononcé peut-être, pas assez martial, pas assez analogue à l'idée d'une caserne.

Le plan offre des parties heureuses, quoique la situation des écuries et leur forme circulaire les rendent mal-commodes et peu saines.

Tous les autres projets ayant, tant dans l'élévation que dans le plan, encore plus de défauts que celui-ci, je vote pour que le second prix lui soit adjugé.

Signé, ARMAND CARAFFE.

Opinion du citoyen Gérard.

Convaincu qu'avec la seule modification que la différence des [illegible] le même principe d'après lequel le juri a [illegible] ouvrages de sculpture et peinture est abso- [illegible] à l'architecture, lequel me paroît être de [illegible], par la seule inspection du projet, [illegible] je n'hésite pas, quoique privé [illegible] connoissances de l'art, d'émettre mon opinion. [illegible] à 600 hommes de cavalerie, ou plutôt [illegible] à contenir une partie de la force nationale, [illegible] saine, commode et simple, destinée aussi [illegible] six cents chevaux, et ornée d'une esplanade, où [illegible] défenseurs de la liberté unissant leurs forces et leurs corps à [illegible] pétuosité de ces coursiers belliqueux, s'exerceroient dans l'art de combattre les ennemis de la République : tel est le le programme donné à nos frères les architectes, et aucun ne me paroît en avoir saisi l'esprit, soit que je considére leurs projets comme destinés à recevoir les satellites des despotes ou les héros de la liberté.

Le n°. premier, très-agréable à l'œil, n'offre cependant point l'idée d'une caserne de cavalerie.

Les écuries, elles sont circulaires et conséquemment vicieuses, les sorties incommodes et dangereuses. Quoique le n°. 5 soit affecté de ces défauts, le plan de ce projet est simple et pur; avantage que le premier dessin est loin de posséder. Il résulte pour moi de cette comparaison, suivie même dans les autres ouvrages, un embarras, une perplexité de jugement dont je ne puis sortir qu'en votant pour que le second prix soit partagé entre les numéros premier et cinq.

Signé, GÉRARD.

Opinion du citoyen Bonvoisin.

Etant du nombre de ceux qui avoient voté pour qu'il n'y eût pas de prix, il me sera difficile de trouver dans aucun des projets un mérite assez marqué pour que je puisse l'exprimer d'une manière avantageuse pour celui qui, selon mon opinion, est le moins foible. Je crois donc qu'il me suffira de manifester, en motivant mon opinion, que je vote pour que le second prix que le juri a décidé être accordé en architecture, soit donné au n°. premier.

Signé, BONVOISIN.

Opinion du citoyen Julien.

Je vote pour le n°. premier, parce que ce dessin attire avec satisfaction mes regards, soit par la belle masse qui me paroît plus analogue au programme que les autres, soit par les lignes imposantes qui le caractérisent, soit enfin par la pureté de l'exécution et du style. Ce qui me détermine à prononcer en faveur

du dessin spécifié ci-dessus, c'est que le jeune artiste soit sorti du caractère ordinaire.

Quant aux détails du plan, ils me paroissent ingénieux, mais peu commodes pour son usage.

Sa coupe me paroît assez bien sentie. En foi de quoi je n'hésite pas à lui être favorable.

Signé, JULIEN.

J'opine en faveur du n°. premier, quoiqu'il ne remplisse pas tous les objets que l'on desire, néanmoins, selon moi, il montre des dispositions de talent qui méritent d'être encouragées.

Signé, BOICHOT.

Les différens projets soumis au concours ont en général trop de ressemblance et des défauts qui ont sagement décidé le juri à n'accorder qu'un prix d'encouragement. Qui devons-nous encourager en général ? ceux qui montrent le plus de génie. Deux de ces projets fixent mon attention, sous ce rapport, celui n°. premier et celui n°. 3 ; long-temps ils ont balancé mon suffrage ; mais je me suis décidé pour le n°. premier particulièrement, parce que l'élévation approche assez du caractère mâle et convenable à ce monument ; je vote donc pour le n°. premier.

Signé, DAVID LEROY.

Mon vœu est pour que le second prix soit accordé au n°. premier, comme ayant, suivant moi, rempli les données du programme. Son plan me paroît riche et ingénieux. Peut-être les passages des écuries établies dans les parties circulaires des côtés, ne sont ils pas assez spacieux ; quoique cela, le plan me plaît.

Quant à l'élevation, elle est simple et me paroît s'approcher du bon style, et de plus ayant suivi son esquisse.

Signé, MICHALLON, sculpteur.

L'ouvrage marqué n°. premier, me paroît mériter la préférence sur ses concurrens, par la raison que si je ne trouve pas dans la distribution de ce projet ce qu'exige cette espèce de monument, je ne trouve pas dans ses concurrens ce que je reproche dans ce projet.

Il en est de même du caractère qui n'est pas saisi; mais les autres projets en ont encore moins : je lui donne mon suffrage, non parce qu'il a rempli les données du programme, mais parce qu'en comparant son ouvrage à celui de ses concurrens, je trouve dans le sien une élévation asez bien massée, une architecture d'un assez bon genre et ayant du style, et dans son plan une marche assez heureuse et dont il seroit possible de tirer parti, si un jeune homme avoit le temps nécessaire pour perfectionner cet ouvrage.

Signé, BOULLÉ.

Lettre du citoyen Hubert au président.

CITOYEN-PRÉSIDENT,

Etant dans l'impossibilité, par cause de maladie, de me rendre au juri des arts, je te prie de recevoir mon opinion et mon vœu, et d'en faire part aux citoyens jurés.

Salut et fraternité.

Signé, HUBERT.

Suit l'opinion du citoyen Hubert.

CITOYENS,

Il n'est aucun de vous qui ne sente l'importance de donner aux arts une direction nouvelle ; l'architecture sur-tout a besoin d'être régénérée. Trop long-temps cet art créateur a servi à l'embellissement des palais des tyrans et de leurs vils satrapes ; trop long-temps les prêtres de l'erreur s'en servirent pour fasciner les yeux et l'imagination du peuple, afin de le retenir dans l'esclavage.

Imitons les Egyptiens et les Grecs. Comme eux, ne construisons que des monumens capables d'agrandir et d'élever l'ame du peuple français. Que nos édifices deviennent, comme chez ces nations sages et éclairées, les fastes de notre histoire. Qu'ils portent chacun un caractère distinctif ; par-là on évitera cette froide monotonie qui règne dans tous nos monumens. Pour parvenir à ce double but, il faut sur-tout se pénétrer de l'emploi de chaque monument ; il faut qu'il n'y ait rien de vague dans le programme, et que chaque article tende à enflammer et à diriger l'imagination des jeunes artistes qui concourent.

Si je trouve que les projets qui nous sont présentés ne méritent qu'un second prix, ce n'est point aux artistes qui ont concouru qu'il en faut attribuer la faute, mais bien à la manière dont le programme a été composé. Il est trop vague, il ne spécifie point assez l'organisation des régimens de cavalerie ; et ce n'est que d'après cette base que les concurrens pouvoient fixer leurs idées.

Les casernes, tant de cavalerie que d'infanterie que la République fera dorénavant construire, doivent être considérées comme des écoles de gymnastique, où nos jeunes soldats

trouveroient tout ce qui peut contribuer au développement des facultés physiques et intellectuelles de l'homme. Quand tout un peuple est soldat, les garnisons doivent devenir des écoles d'éducation publique ; c'est-là que la jeunesse doit acquérir la vigueur et les talens nécessaires à défendre et à gouverner l'état. C'est d'après ces considérations que je vote pour accorder un second prix au projet n°. premier.

Signé, HUBERT.

Mon opinion sur les projets d'architecture.

L'an deuxième de la République.

CITOYENS,

Il me seroit impossible d'établir aucune espèce de comparaison entre ces différens projets : tout ce que je puis dire, c'est que les numéros 1, 2, 3 et 4 sont parfaitement conformes à leur esquisse, dont le cinquième numéro s'est écarté dans tous les points. Je ne vois au reste, dans tous ces projets, que des détails épars qui me font l'effet d'autant d'échantillons d'architecture. Je trouve davantage cette espèce de mérite dans le n°. premier, et c'est ce qui me détermine à lui donner ma voix pour le prix d'encouragement.

Signé, HUBERT.

Je vote pour le n°. 3, en ce que je trouve son plan ingénieux, qui donne à son élévation une simplicité qui produit des masses intéressantes ; et dans sa coupe, je trouve des détails d'une grande intelligence.

Signé, DEJOUX.

Opinion

Opinion du citoyen Lescot Fleuriot.

Quoique j'aie voté pour que le jury déclarât qu'il n'y avoit pas lieu à accorder de prix aux projets d'architecture soumis au concours, il me reste cependant un devoir à remplir, celui de déclarer en ma conscience quel est celui des cinq projets qui renferme le moins de défauts, et dont l'auteur, moins soumis à l'ancienne routine, s'est le moins écarté des convenances prescrites par le programme et par la destination du monument soumis au concours.

Ce n'est donc que d'après cette considération que je vote pour que le second prix soit décerné au projet n°. 3, non comme la récompense des talens, mais comme un encouragement pour mieux faire à l'avenir.

Signé, Lescot Fleuriot.

Opinion du citoyen Goust.

Je déclare en homme libre que c'est contre mon vœu que le jury accorde un prix, même un second : puisque les principes de l'égalité ont fait décider en faveur du prix à accorder je me vois forcé à donner mon opinion en faveur d'un des cinq projets le moins mauvais.

Le n°. premier a un plan qui n'a aucunement le caractère du sujet. Des écuries petites et embarrassées, des détails dans le plan applicables à tous les projets, à ponsif académique. L'élévation n'a dans aucun détail le caractère qui lui est propre.

Le n°. 2 n'a aucune convenance, tant dans son plan que dans son élévation.

Le n°. 4 en a encore moins.

Le n°. 5 est un peu plus dégagé d'entraves que les autres : le plan est plus aérien, et l'élévation assez simple, mais chargée de mauvais détails.

Le n°. 3 a dans son plan des détails plus recherchés que les autres, et prouve que l'auteur a voulu chercher à imiter la simplicité de l'antique, à quelques détails près, tant dans son plan que dans son élévation, qui ne sont pas heureux. Je vote cependant en sa faveur.

Signé, GOUST.

Opinion du citoyen Tourcaty.

Tout monument doit avoir pour but l'utilité, la commodité, la salubrité. Son aspect doit porter un caractère qui indique ce à quoi il est destiné, et c'est ce que je regrette de ne pas trouver dans aucun des projets des concurrens.

Une caserne doit principalement avoir l'avantage de pouvoir réunir promptement les soldats qui l'habitent, et le n°. 5 est celui qui me paroît avoir rempli le but, quoiqu'ayant d'ailleurs beaucoup de défauts. Il annonce plus de solidité, plus de commodité que les autres, et je vote pour qu'il ait le second prix.

Signé, TOURCATY.

Opinion du citoyen Poidevin.

Parmi les cinq prix d'architecture soumis à notre jugement, trois seulement me paroissent devoir balancer entr'eux nos suffrages, les numéros 1, 3 & 5.

Je crois aussi qu'on pourroit également faire à chacun les mêmes reproches : il m'a semblé que ce qui devoit le plus frapper à la première inspection de ces projets devoit être, d'après le programme demandé, de vastes manéges, de vastes écuries, d'immenses abreuvoirs, ce qu'il faut enfin pour loger commodément la quantité de chevaux indiquée, ainsi que le nombre de cavaliers.

Il me semble au contraire qu'on a négligé les objets principaux, pour ceux qui ne devoient être qu'accessoires ; on s'est particulièrement appliqué à avoir de magnifiques salles de conseil, de très-beaux logemens pour les états-majors : ce qui m'oblige à dire que les concurrens imbus encore des anciens usages, n'ont dans aucun de leurs plans, assigné au soldat la place qui lui étoit convenable. Tout le juré sera convaincu de cette vérité, particulièrement dans le projet indiqué n°. 3, où les logemens destinés aux soldats, privés d'air et de lumière, semblent plutôt des prisons et des chambres d'arrêt que des habitations commodes, salubres, agréables, où le soldat doit venir paisiblement se reposer des travaux pénibles de la guerre, et retrouver le repos dont il a été si long-temps privé. Eux seuls, citoyens, doivent particulièrement occuper dans ce moment tous nos soins et toute notre sollicitude ; et je vois au contraire avec peine, particulièrement dans ce projet, que l'objet principal a été entièrement sacrifié aux objets accessoires ; et, sous ce rapport seulement, je me garderai bien de lui donner mon suffrage.

Les deux autres me semblent devoir plus particulièrement fixer mon opinion.

Le n°. premier me paroît être celui qui porte le caractère qui lui est propre ; il est entièrement dégagé de ces formes de temples, de rotondes, et de ces ornemens accessoires qu'on trouve dans le n°. 3, et qui conviendroient plutôt à des palais qu'à un monument

de ce genre, qui doit porter un caractère républicain, c'est-à-dire noble, sévère, mais en même-temps simple, tel que l'auteur a tâché de l'indiquer dans son élévation et dans sa coupe.

C'est plus particulièrement sur le n°. 5 que porte l'observation générale que j'ai faite plus haut, que les objets principaux demandés par le programme ne se représentent point d'une manière assez évidente, tels que les manéges, les écuries, &c.

Il y a aussi, je crois, trop de petites formes circulaires qui ne sont point convenables à ce genre de projet, et qui nuisent à l'ordonnance générale du plan, qui offre d'ailleurs de très-belles masses. L'élévation a ce caractère qui lui est propre, en observant cependant que les croisées, qui sont d'une forme étroite et allongée, ne sont point agréables, et ne répondent point au caractère mâle et sévère du reste du projet.

En résumant mes différentes opinions, elles se trouvent tellement balancées entre les numéros 1 et 5, que, s'il y avoit deux prix d'encouragement à accorder, mon vœu seroit qu'il en fût donné un à chacun des deux concurrens.

Cependant, intimement persuadé que l'architecture, comme toutes les autres productions du génie, doit avoir un caractère particulier, et parler à l'ame et aux yeux même les moins exercés;

Le n°. 1 me paroissant le mieux avoir atteint ce but, je vote un second prix pour le n°. 1.

Signé, POIDEVIN, architecte, membre du jury national des arts.

Réflexions générales sur l'architecture, lues au commencement de la troisième séance par le citoyen Allais.

CITOYENS,

Rien ne doit plus faire augurer de la splendeur des arts, que le nouveau mode de jugement auquel ils sont désormais soumis; cette réunion de savans, de philosophes, de magistrats, de poëtes, de musiciens, d'artisans, d'artistes, est l'image du Peuple. Son goût doit se régénérer avec les lois; ses jugemens fondés, comme sa souveraineté, sur la nature, sont irrécusables.

C'est ici l'époque de la transition du jugement des corporations imbues de préjugés, souvent de passions, au jugement du Peuple, qui ne suit jamais que la route simple de la vérité et de la justice.

Ces seuls sentimens de la nature suffisent pour diriger son choix dans les arts d'imitation; mais, au milieu de cet ensemble de connoissances, dont il va résulter un jugement sur des objets qui ne vous sont pas familiers à tous, permettez à un artiste quelques réflexions: nous nous les devons mutuellement.

L'architecture n'est point un art d'imitation, proprement dite: c'est l'art de rechercher, dans la nature, les moyens qu'elle emploie pour produire en nous diverses sensations, comme la force, la grandeur, la simplicité, la richesse, &c.; il s'y joint toujours un sentiment plus moral, comme, le recueillement, le plaisir, la tristesse, la liberté, l'esclavage, la maladie ou la mort. La nature, sous ses différens aspects, et dans le nombre infini de ses productions, nous offre des moyens de l'imiter, et de produire, par la combinaison des formes, des proportions, et des contrastes les sensations qu'elle-même nous fait éprouver.

L'artiste doit donc réunir au talent de copier les objets de la nature avec grace et justesse, une profonde méditation sur la cause de nos sensations : c'est après une longue suite d'observations de ce genre que l'on est parvenu à fixer des principes fondamentaux, ce qui a fait croire à bien des gens que l'architecture étoit un talent limité que l'on trouve dans les livres, au-dela desquels il ne reste plus rien à savoir ; j'ai vu même des artistes professer cette opinion, et l'accréditer en soutenant de bonne foi que l'architecture étoit circonscrite dans des règles et des mesures déterminées ; mais si c'est dans la nature qu'elles ont été puisées, le génie, fécond comme elle, s'enrichira des trésors qu'elle lui offre, et y trouvera toujours cette foule de ressources qu'elle lui prodigue comme à un enfant chéri.

L'architecture n'est donc, ni un art de pure imitation, ni ce qu'on appelle une science exacte, mais un art qui, d'une part, se fonde sur des vérités reconnues, et de l'autre va puiser dans la nature de quoi les orner.

Il agit sur nos passions ; mais il ne les imite point, ce qui est au contraire le propre des autres arts.

Par cela même il semble que les secrets de l'architecture étant plus difficiles à pénétrer, le peuple peut d'autant moins en juger sainement ; et si dans la peinture, qui n'est qu'un miroir qui nous retrace tout ce que nous voyons sans cesse, l'habitude et les préjugés ont eu jusqu'ici une grande influence sur les jugemens du public et des artistes même, à plus forte raison en architecture sera-t-on sujet à errer et à ne trouver beau que ce qui se rapproche davantage de ce qu'on est habitué de trouver tel.

Mais il est une vérité reconnue : c'est qu'en matière de goût, le vrai beau doit généralement plaire, obtenir tous les suf-

frages ; il attire à soi, et par un charme dont bien souvent l'esprit ne se rend pas compte, il nous fait éprouver une sensation toujours nouvelle : c'est ce qu'expriment si heureusement ces deux vers de Racine :

> Depuis cinq ans entiers chaque jour je la vois,
> Et crois toujours la voir pour la première fois.

A quoi donc attribuer le faux goût du public, si ce n'est aux artistes ? Ce fut en perdant de vue la nature qu'ils l'égarèrent avec eux, et que le despotique empire de l'habitude avoit long-temps fait consacrer comme beautés exclusives ce qu'on a depuis appelé manières et syftêmes. Les écoles entraînoient les arts vers leur décadence ; le grand livre de la nature sembloit fermé, mais les routes de l'Italie et de la Grèce, frayées, pour ainsi dire, par quelques hommes d'un génie indépendant, on y alla, sur leurs traces, se familiariser avec les anciens, avec la nature qu'ils surent épurer et embellir, avec des maîtres modernes qui avoient puisé le beau dans sa véritable source.

De-là commençoit à se réveiller le génie des arts, et c'est, sans doute, à l'époque de notre régénération qu'on va les voir prendre un nouvel essor. Revenant en toutes choses aux grands principes de la nature, les arts doivent s'épurer et s'agrandir comme la morale et la philosophie. Le bon et le beau sont inséparables. Le goût d'un peuple est une suite naturelle de ses mœurs. Les concours et les jugemens publics produiront cet effet, qu'il ne faudra plus plaire à tel maître ou à telle école, mais à la Nation entière, pour qui les artistes vont désormais consacrer leurs veilles et leurs travaux. Le peuple jugeant pour soi et lentement des productions destinées à honorer, à embellir la patrie, les arts prendront cet éclat solide qu'ils ne peuvent avoir que chez une nation éclairée, puissante et libre.

L'architecture a déja commencé pour elle cette régénération ; les travaux et les voyages du citoyen David le Roy y ont porté un flambeau que les récompenses nationales vont rendre plus éclatant ; la plupart des projets que vous avez à juger portent déja ce caractère d'originalité qui ne tient d'aucun maître et que vous devez encourager. Je vote donc pour qu'il y ait des prix ; j'insiste sur ce vœu, et les artistes dégagés des craintes que leur inspiroient les passions académiques, attendent cette justice du jugement du peuple. *Signé*, ALLAIS.

Opinion du citoyen Allais.

La discussion qui s'est établie sur les cinq projets d'architecture a donné lieu à une critique éclairée sur chacun de ces ouvrages. Je passe à ceux qui ont le plus fixé mon attention.

Le n°. 5 présente une élévation d'un style ferme et propre à son objet. Le plan a une bonne marche ; mais ses dessins ne sont point d'accord entr'eux, puisque le plan indique de simples murs de clôture là où l'élévation feint des bâtimens latéraux ; on remarque, dans l'élévation, 14 arcades, tandis que le plan n'en offre que 10. L'auteur est hors du programme, puisqu'il y est demandé que l'esplanade précède les bâtimens, et son esplanade est environnée de bâtimens ; de pareilles licences donnent un grand avantage à celui qui en use. Il y a plus de mérite à vaincre les difficultés qu'à les éluder. L'auteur est sorti de son esquisse, car elle exprime un deuxième étage qui ne se trouve plus dans les dessins rendus.

Tant de motifs me le font rejeter du concours, bien que je reconnoisse du mérite dans cette production.

Le projet n°. premier est celui qui, sans s'être en rien

écarté des lois du programme, en remplit le mieux les données; il est en tout conforme à l'esquisse.

L'artiste y a fait emploi du terrein, tandis que quelques-uns en ont abandonné une trop grande partie.

La marche du plan est simple et commode, si ce n'est aux issues des écuries. Les élévation et coupe dérivent, sans altération, de la disposition des plans, ce qui rend l'exécution possible. Cette possibilité n'existe pas dans plusieurs autres.

Les élévations ont, à mon gré, le caractère qui convient à un monument de ce genre, tellement qu'à son aspect je reconnois l'objet pour lequel il est élevé. Il y règne une unité de style, une harmonie et une facilité de dessin que je ne remarque point dans les autres.

L'architecture est un des arts qui ont le dessin pour base. Son étude mène au bon goût dans tous les arts, comme l'étude des mathématiques est la route de toutes les sciences.

Je vote au n°. premier le deuxième prix. *Signé*, ALLAIS.

Opinion du citoyen Lannoy.

Le n.° premier a du mérite sans doute, mais les écuries y sont très-incommodément disposées; il y a confusion dans le plan qui est trop compliqué, et l'élévation n'a point le caractère propre à sa destination.

Le n.° 2 est sagement pensé quant à la disposition du plan, mais l'élévation n'est point au sujet.

Le n.° 3 a une belle disposition de plan; les écuries sont bien placées, ainsi que l'esplanade; la façade a le caractère qui lui

convient ; ce projet me paroît renfermer, plus qu'aucun autre, la connoissance des belles formes de l'antique, dont il a fait un choix heureux.

Le n°. 4 est trop foible pour entrer en concurrence.

Le n°. 5 s'esttrop écarté de la conformité nécessaire, et toujours exigée, entre son esquisse et le dessin en grand;

Ayant exprimé dans son esquisse un second étage, qu'il a supprimé dans son dessin au net; enfin il y a défaut de vérité entre le plan et l'élévation: et sous ces rapports, il n'auroit pas dû être admis à concourir. En conséquence, je vote le second prix pour le n.° 3. *Signé*, LANNOY.

Opinion du citoyen Aug. Belle.

J'ai regardé comme un acte de justice, en pesant les circonstances actuelles qui doivent distraire l'artiste patriote et l'empêcher de développer tous ses talens;

J'ai donc regardé comme un acte de justice de voter pour un prix.

En votant ainsi, je ne me suis pas dissimulé la difficulté qu'il y avoit à voter pour tel ou tel ouvrage, n'en ayant rencontré aucun de transcendant.

Il n'en est au contraire aucun auquel il n'y ait de grands reproches à faire.

En général, les ouvrages ne portent pas le caractère propre d'une caserne; je rechercherai donc, pour fixer mon opinion, ce qui me paroît tenir au bon goût dans la donnée générale de ce plan, ce qui présente une unité dans les lignes; mérite que

j'ai toujours admiré dans les beaux monumens d'architecture, non que je veuille ici établir comparaison.

Deux ouvrages fixent mon attention, le n.° 2 et le n.° 4. Ce dernier ouvrage me présente celui d'un artiste qui a le goût d'un ensemble d'unité, d'une certaine symmétrie qui ne tourmente pas l'œil. J'y vois aussi que l'auteur a senti la nécessité d'éloigner du corps principal d'habitation tout ce qui peut nuire à ceux qui doivent y faire leur séjour.

Je vois l'infirmerie séparée, isolée, environnée d'air; le calme et la salubrité ont donc été senties par l'auteur, tant pour les malades, que pour ceux qui pourroient le devenir par le voisinage d'un air mal-sain.

Le manège, les écuries, sont aussi isolés, et cela est encore un moyen de tranquillité.

La chambre du conseil termine par une forme agréable le plan.

Faute de voir un très-bon ouvrage, je vote pour le n.° 4, le deuxième prix. *Signé*, *Aug.* Belle.

Jugement de Dorat-Cubières.

Je ne crois pas, comme Villapande, que Dieu lui-même ait inspiré à Salomon l'idée de son fameux temple. Selon moi, il n'y a pas d'ouvrage d'architecture qui ne puisse être conçu et exécuté par l'homme; c'est ce que les Égyptiens ont d'abord prouvé, les Grecs l'ont prouvé même encore, et les Romains auroient surpassé les Grecs et les Égyptiens, s'ils n'avoient pas prostitué leur génie aux empereurs, et si la plupart de leurs ouvrages ne portoient pas le caractère de la servitude.

Les Français, tant qu'ils ont eu le malheur de vivre sous des rois, ont montré encore plus d'amour pour l'esclavage; ils ont élevé des temples, non pas à la divinité que nous révérons tous et que nous avons toujours reconnue, mais à des saints et à des saintes, enfans impurs de l'imagination des prêtres. Ils ont élevé pour leurs rois des palais immenses, dont les masses colossales pesoient autant sur le cœur de l'homme libre que sur la terre qu'ils affaissoient. Le gout de fanatisme et de royalisme, qui a trop long-temps dominé, doit s'éteindre dans toutes les ames; et puisque nous sommes devenus libres et plus libres même que les Grecs et les Égyptiens, nous devons nous élever à toute la hauteur de l'architecture grecque et égyptienne. Je ne retrouve rien ou presque rien de Grec et d'Égyptien dans les cinq projets qu'on a mis sous les yeux du Jury; leurs formes sont en général petites et froides; la solidité et la commodité, qui doivent être les bases de l'architecture, y sont blessées, et les convenances n'y sont pas exactement suivies. Cependant le projet numéroté 5 me paroît, malgré ses défauts, réunir assez de qualités pour obtenir un second prix, et mon opinion est de lui en donner un. En voici les motifs.

Ce n'est point une caserne que présente au premier aspect le projet numéroté 5, c'est un hippodrome; les corps-de-garde sont des guérites plutôt que des corps-de-garde, et ils sont trop chargés d'ornemens; les fenêtres de cette prétendue caserne sont des fenêtres de prison, et forment un contraste bizarre avec les guérites. La partie circulaire sur-tout qui domine l'édifice me paroît parfaitement inutile; mais il y a dans le plan des beautés qui sollicitent l'indulgence, et d'après le précepte d'Horace, là (1) où sont plusieurs beautés, je ne m'of-

(1) *Ubi plures nitent.*

fense point des taches. Dans la plupart des projets les entrées et les sorties sont étroites et embarrassées ; les hommes et les chevaux ne peuvent pas circuler librement : dans le projet 5, au contraire, les issues sont larges et bien étendues ; tous les hommes, tous les chevaux peuvent se rassembler au premier coup de tambour ; dix à douze cavaliers peuvent sortir à la fois par la grande porte ; la salubrité n'y a pas été oubliée, plusieurs courans d'air peuvent l'y entretenir. Il me semble d'ailleurs que l'auteur avoit oublié les latrines particulières pour les officiers, et je lui sais bon gré de cet oubli, parce qu'il prouve son amour pour l'égalité. L'égalité est mère de la liberté, et j'ai lieu de croire que l'auteur du projet 5 est pénétré d'amour pour ces deux vertus ; c'est la raison qui me détermine à lui donner un second prix.

Signé, DORAT-CUBIÈRES.

Jugement de L. P. Dufourmy.

Les projets sont tellement foibles, que le Jury est réduit à ne délibérer que sur un second prix. C'est donc avec indulgence que les opinions doivent être motivées. Je procède à l'examen en considérant d'abord les plans et ensuite les élévations. Les plans étant destinés à indiquer la disposition des différentes parties qui composent l'ensemble d'un édifice, doivent les présenter ou contiguës ou distantes, à raison de leurs plus ou moins grands rapports. Ils doivent donner à chacune d'elles, outre la plus grande commodité relative, la plus grande utilité propre ; ils doivent présenter les lieux qui peuvent intéresser la salubrité des habitations aérées et accompagnées de tous les accessoires qui peuvent concourir à les nettoyer.

Le plan du n°. 1 présente les écuries dans des parties cir-

culaires, dont les débouchés ne peuvent avoir lieu rapidement dans des cas d'alarmes. C'est aussi le défaut des plans n°. 2 et 4. Les n°. 3 et 5 présentent les écuries dans l'avant-cour qui sert d'esplanade. Je ne crois pas, comme quelques opinans, que la forme circulaire ne convienne pas à une écurie; je crois au contraire qu'elle est très-pittoresque, qu'elle présente les chevaux sous différens aspects, determine de beaux effets de lumière, et par des lignes indéfinies étend le lieu; mais je reproche à toutes les dispositions circulaires qui nous ont été présentées, de n'être accompagnées d'aucune cour de service, d'aucun dégagement pour les maréchaux, les fumiers, harnois, etc. C'est un défaut commun aux n°. 3, 4 et 5, d'avoir l'esplanade embarrassée de berceaux et d'obélisques. Il manque des abreuvoirs suffisans.

Les élévations doivent faire connoître la destination du lieu. Celles des n°. 1 et 5 sont plus analogues; dans le premier il y a plus d'effet, dans le deuxième il y a plus d'unité dans la masse. Le n°. 3 présente un temple qui regarde par-dessus l'édifice, et qui est effanqué dans son élévation isolée. Je ne peux taire le défaut capital du petit édifice postiche qui n'est lié à rien, et qui, en supprimant le jour pour le vestibule de la salle du conseil, interrompt la circulation de l'air et concentre l'humidité. C'est le seul des projets qui peut entrer en concurrence avec les n°. 1 et 5. Quant au choix entre les deux, le plan du n°. 5 est supérieur à cause des écuries placées sur l'avant-cour. L'élévation du n°. 1 n'a pas la même supériorité sur celle du n°. 5, et je vote le second prix au n°. 5.

Signé, L. P. Dufourmy.

Jugement d'Hébert.

Les monumens publics doivent avoir un caractère approprié à leur destination, et encore celui de l'utilité chez un peuple républicain. Dans les projets soumis à l'examen du Jury, j'ai donc examiné ceux qui m'ont paru se rapprocher de plus près de ces principes. Le n°. 5 m'a semblé moins éloigné que les autres du but que l'artiste a dû se proposer. L'élévation m'a paru simple et noble. Les masses m'ont semblé devoir produire beaucoup d'effet, et le plan en général a l'austérité qui convient à ce monument. Les détails en sont satisfaisans, la circulation y est bien établie, les dégagemens en sont faciles, l'infirmerie est établie avec salubrité et d'une manière commode. La simplicité que j'ai remarquée dans le n°. 5, et la facilité d'en faire disparoître les défauts, doivent lui mériter la préférence, et je vote pour que le second prix lui soit décerné comme encouragement.

Signé, HEBERT.

Jugement de Cels.

Je donne sur les cinq projets d'architecture ma voix au n°. 5, pour le deuxième prix que le Jury a décidé, parce que l'élévation de ce projet a plus que les autres le caractère qu'il doit avoir, simplicité, solidité, forme générale qui indique sans luxe un bâtiment public. Dans le plan je trouve des idées saines, des défauts, par exemple, je ne crois pas que les écuries circulaires doivent être préférées, parce que le service en est plus difficile, que la surveillance s'en fait mal. J'applique aussi ce raisonnement aux dortoirs qui, sur-tout sous le point de vue de la salubrité, ne doivent point être coupés en chambres. Je regrette que les dépôts des fourrages ne soient point

indiqués, enfin que les détails utiles y soient trop négligés; malgré cela, il me paroît préférable. Je vote donc le deuxième prix pour ce n°. 5.

Signé, CELS.

Jugement de Prudhon, Peintre.

Quand il s'agit d'objet utile non rempli, on ne sauroit être trop sévère. Etant obligé de voter pour un second prix, ce ne sera pas à titre de montre de génie de la part des concurrens, puisque, dans les projets d'architecture exposés au jugement du Jury, aucun ne me paroît en porter l'empreinte, nulle des élévations n'ayant le caractère convenable à une caserne. Je n'en accorde donc qu'à celui qui dans son plan s'est le moins éloigné de l'utilité de son objet, et c'est le cinquième; il me paroît plus simple que les autres, plus commode dans ses distributions, les écuries particulièrement étant placées aux deux bouts de l'esplanade, par conséquent les cavaliers plus à portée d'agir promptement dans les cas de rassemblement ou d'évolutions.

Signé, PRUDHON, Peintre.

Jugement de Thouin.

Le prix d'architecture me paroît devoir être décerné au plan n°. 5, parce qu'à mon avis son auteur a mieux rempli l'esprit du programme; ses constructions ont le caractère qui convient au sujet. Elles sont disposées de manière à former des appartemens salubres. Elles offrent les commodités convenables à un grand rassemblement d'hommes et d'animaux utiles, et enfin elles ont le dégré de solidité nécessaire à tout établissement national; au moyen de quoi, je vote pour que le prix soit accordé au plan n°. 5.

Signé, A. THOUIN.

Jugement

Jugement d'Hazard.

Le n°. 5 offrant plus de commodité et de salubrité dans son ensemble, je vote le second prix pour lui.

Signé, HAZARD.

Jugement de Seguy.

Les n°. 3 et 5 sont, selon moi, les moins mauvais des plans qui sont soumis au jugement du jury.

Le n°. 3 me paroît n'avoir pas satisfait au programe et avoir donné trop à la décoration et pas assez à la gravité de l'édifice. Je suis particulièrement choqué des quatre bouts de colonne qui dépassent le comble du bâtiment, pour soutenir un très-petit toît : ce qui, selon moi, est encore moins dans la nature qu'une personne qui tient un parasol à la main pour se garantir du soleil ou de la pluie.

Le N°. 5 n'a pas satisfait complétement au programme comme tous les membres du jury en conviennent généralement ; cependant il présente plus de simplicité, et paroît plus adapté à l'objet auquel il est destiné. En conséquence, quoique ce plan soit bien loin d'atteindre le but où nous devons desirer qu'arrivent les artistes : attendu la foiblesse des concurrens, je me vois forcé de voter pour que le second prix soit donné au N°. 5.

Signé, SEGUY.

Jugement d'E. Lesueur.

CITOYENS,

Pour régénérer les arts, il faut remonter aux principes qui

leur ont donné naissance. C'est le besoin d'éviter l'intempérie des saisons qui a fait créer les premières maisons. : ainsi, l'utilité locale est donc le premier mobile de cet art. Les plus grands maîtres dans cette partie, les Grecs ont marché sur ce principe ; aussi leurs édifices portent tous le caractère de leur destination : temple, théâtre, lycée, gymnase, &c., au premier aspect indique à son extérieur le motif de son élévation. C'est d'après ce principe que je jugerai le concours sur lequel il faut prononcer. Le monument est une caserne pour contenir 600 hommes de cavalerie, le monument doit porter le caractère et la vigueur du soldat républicain. Je considère ce monument, non pas comme une forteresse, mais comme un point de défense. Je suppose que les ennemis veuillent surprendre une ville, un poste, etc., où il y ait une caserne, on cherchera à s'en emparer.

Or, je pense premièrement aux moyens naturels de défense ; secondement, à la salubrité ; troisièmement, à la commodité ; quatrièmement, au caractère de la décoration. Je passe à l'examen du n°. 1. Je cherche d'abord les écuries ; je les vois placées de manière qu'il faudroit que les chevaux traversent trois vestibules pour arriver de leur chambre à coucher sur l'esplanade. Je regarde cela comme un très-grand défaut. Le corps de la caserne est lié avec tous les membres de l'édifice ; ce qui nuiroit à la circulation et à la salubrité de l'air. L'élévation me présente plutôt l'idée d'une grande ferme ou grenier public, que d'une simple caserne qui doit m'offrir une masse imposante, et l'idée forte des armes républicaines.

Je passe au n°. 3. Je vois trois temples, et je demande si on a cru faire un forum, et quels sont ces temples ? Un seul est bien motivé : c'est un temple d'Esculape, servant d'infirmerie ; mais les deux autres qui sont destinés à des salles de conseil, sont absolument déplacés. Les écuries de ce projet sont bien placées,

étant aux extrémités de l'esplanade. C'est alors que les cavaliers peuvent au premier signal saisir sans embarras leurs chevaux, et se présenter en bataille sur ladite esplanade qui précède le monument. Les manéges couverts et découverts de ce projet sont carrés. J'ai toujours vu les chevaux qu'on essaie, décrire un cercle : c'est le mouvement naturel.

Je passe au n°. 5, et je vois les écuries bien placées, et le corps de caserne isolé des autres branches de l'édifice, présentant une belle masse sous tous ses aspects. Je sens l'air circuler dans ce monument, et y porter la salubrité. Les manéges sont dans la forme que le besoin indique. La salle de conseil est à sa place naturelle, comme la tête du corps de caserne. Son élévation, sans être parfaite, présente la partie la plus grande et la plus simple. Les ateliers et magasins sont placés commodément, et à portée d'être surveillés, étant dominés par le logement de l'état-major. Enfin, sans être entièrement satisfait de ce projet, je le trouve le plus près des données qu'indique la nature de sa destination. Je vote pour le n°. 5 le second prix.

Signé, E. Lesueur.

Jugement de Lesueur, sculpteur.

Le projet n°. 5 me paroît avoir le mieux rempli les convenances nécessaires au monument pour lequel il est destiné. Considérons son objet : il doit servir d'habitation à des hommes et à des chevaux qui doivent se porter le plus promptement possible à la défense de la patrie, ce que facilite la disposition du corps de bâtiment servant à renfermer les chevaux. Car enfin, c'est-là l'objet de première nécessité, et il est parfaitement rempli. La masse du plan et de l'élévation me paroît être celle

qui a le plus approché du caractère qui convient à une caserne. Je vote pour le n°. 5 le second prix.

Signé, LESUEUR, *sculpteur.*

Jugement de Dupasquier, sculpteur.

Je motive mon vœu, et voici sur quoi : c'est que dans les dessins qui sont sous nos yeux, je n'y rencontre aucune de ces données de convenance qu'exige impérieusement le service d'une caserne. Je vois dans le n°. 1, un casin à l'italienne et des dispositions de plans qui n'offrent aucune commodité pour le service de la cavalerie.

S'il faut parler sur tous les autres dessins, le n°. 2 offre un plan qui me paroît plus propre à l'établissement proposé; mais l'élévation me fait l'effet plutôt d'une bibliothèque ou d'une monnoie.

Le n°. 3 offre dans son élévation plus de convenance pour l'établissement quoique ne représentant pas encore ce qui convient pour une caserne.

Le n°. 4 peut, sans s'affecter de mon vœu, se disposer à mériter *honorablement dans le prochain concours la palme nationale.*

Je vois que le N°. 5 ne s'est pas pénétré du programme, et qu'il n'a pas distribué son local pour recevoir une nombreuse cavalerie. En bon républicain, je vote pour qu'il n'y ait pas de premier prix. Je vote le second prix au moins foible des concurrens, n°. 5.

Signé, DUPASQUIER, sculpteur.

Jugement de Cietty.

J'ai voté pour qu'il n'y ait point de prix : maintenant, devant prononcer sur le moins mauvais, je déclare à la majorité à qui je cède en ce moment, que le n°. 5 est celui qui dans les débats a paru frapper le jury ; en conséquence, je vote avec lui pour qu'il ait un encouragement.

Signé, CIETTE.

Jugement de Rondelet.

En architecture on peut distinguer deux genres d'édifices. Les uns, tels que les temples, sont susceptibles de magnificence ; les autres, comme celui dont il s'agit, ne demandent que commodité, salubrité et solidité. Dans ce dernier cas, l'artiste ordinaire se contente de placer à côté les uns des autres les différens bâtimens qui doivent composer l'édifice dont il s'agit, relativement à leur usage. L'architecte, né avec du génie, cherche dans ce cas à composer par les masses, en plaçant chaque bâtiment de manière à produire ensemble un effet intéressant, sans nuire à la commodité. Aucun de ceux qui ont voulu se borner à des projets économiques, n'ayant pas satisfait au programme, je ne trouve lieu à accorder un second prix comme encouragement qu'au projet n°. 5, qui, sans avoir lui-même satisfait au programe, est celui qui a su le mieux réunir la disposition des masses avec les détails nécessaires à ce genre d'édifice.

Signé, RONDELET.

Jugement de Lussault.

Le jury national des arts a déclaré, à la très-grande majorité,

que tous les prix d'architecture étoient foibles de conception, et n'annonçoient point cet élan de liberté républicaine, qui affranchit l'artiste du joug des anciennes habitudes; mais le jury a décidé qu'il pouvoit néanmoins accorder un second prix.

En conséquence, je vais poser les bases de mon opinion. Ces bases sont solidité, commodité, salubrité, caractère et grandeur.

Le n°. 5 a de grands défauts de caractère, mais il réunit jusqu'à un certain point les autres considérations.

Je vote pour le n°. 5.

Signé, LUSSAULT.

Opinion de Gérard, lue dans la séance publique du jury des arts le jour du jugement du prix de peinture (1).

Au milieu des efforts d'un grand peuple pour la régénération de son existence politique, les arts sembloient ne céder qu'avec peine à l'impulsion générale, et déja les ennemis publics entretenoient l'odieuse espérance de les voir proscrire parmi nous, lorsque le législateur se rappelant l'antique alliance des arts et de la liberté, trouva les causes de leur avilissement passager dans l'esprit de ces corporations créées, nourries par le despotisme pour tracer sur la toile et faire sortir du marbre l'éloge du crime, et donner au mensonge les couleurs de la vérité. Les académies furent détruites; mais après avoir brisé les entraves qui arrêtoient le gé-

(1) Croyant que le procès-verbal ne renfermoit qu'un résumé de la discussion et des motifs du jugement, je me contentai, en votant, de rappeler à l'assemblée que je lui avois donné connoissance des motifs qui me déterminoient; mais le jury ayant arrêté que toutes les opinions seroient imprimées, il a, par une conséquence nécessaire, ordonné que celle-ci seroit jointe aux autres.

nie, après avoir rendu les arts à leur dignité, le législateur a voulu que, pour diriger leur marche, le civisme et les lumières réunis leur indiquassent le but qu'ils devoient atteindre, et leur révélassent le secret de leur influence sur les hautes destinées du peuple français. C'est à cette assemblée qu'a été confiée l'honorable fonction de faire briller à leurs yeux cette vraie gloire, amie de l'humanité, dont les palmes sont inséparablement unies au rameau civique. Les arts ont les plus grands droits pour y prétendre : ils parlent à tous les hommes; leur langue n'est point conventionnelle, elle est celle de la nature, et par-tout elle est entendue. Séduisans dans leurs moyens d'emploi, ils flattent nos sens en multipliant les beautés de la nature, en réunissant celles qu'elle a répandues dans l'univers: c'est sur leurs monumens que l'histoire s'appuie lorsqu'elle écrit les annales du monde. Enfin, de tous les moyens que puisse employer le gouvernement pour diriger l'esprit humain, ils sont les plus puissans et les plus universels. Quelles ressources fatales en ont tiré le despotisme et la superstition! quelles ressources ils présentent à la philosophie! c'est sous ce rapport que la raison, que l'amour de la liberté doivent particulièrement les considérer, afin que tous ceux que le génie enflamme, dirigent unanimement leurs efforts vers ce but commun : *faire haïr le vice, adorer la vertu en charmant les yeux.*

Ce sera donc désormais à celui-là qui aura le mieux parlé à l'ame que le rameau civique appartiendra; c'est à celui qui a employé ses talens et les ressources de son art à faire entrer dans mon cœur les sentimens qu'il auroit éprouvés, si la scène qu'il représente se fût passée sous mes yeux, que je dois de la reconnoissance.

L'inexpérience de l'auteur ne peut jamais justifier dans ses ouvrages du sentiment : l'inexpérience se reconnoît dans les arts

aux incorrections, à la timidité de l'exécution, au défaut d'harmonie.... Mais hélas! trop souvent ceux qui peignent, dessinent, colorent le mieux, sont dénués d'ame et d'expression; il faut être artiste pour discerner leurs talens, et l'homme de la nature, juge né des arts, passe devant leurs ouvrages sans que son ame sensible soit effleurée.

Appelé par l'honorable suffrage des représentans du peuple à voter dans ce jugement, j'ai cru qu'il étoit de mon devoir d'indiquer les principes qui me déterminent. Jamais peut-être, si j'eusse été assez heureux pour mériter le titre d'artiste, je n'aurois justifié cette opinion; mais j'ai dû la manifester.

L'ennemi de la royauté, le père de la liberté romaine, Brutus est mort en combattant les tyrans, et les restes précieux de ce grand homme sont rapportés par son armée triomphante au milieu de ce peuple dont il assura la prospérité en le délivrant du despotisme. C'est ce sujet sublime que des républicains ont été chargés de rendre, et je suis forcé de dire qu'aucun ne me semble en avoir saisi l'esprit. Un personnage mort et porté par des militaires m'indique un général tué dans les combats; mais ce n'est point Brutus qui vient de sceller de son sang l'indépendance de son pays et que Rome libre et reconnoissante reçoit dans son sein.

Cependant, parmi les tableaux exposés, deux semblent appeler plus particulièrement l'attention du jury: le premier, numéroté 3, par la noblesse et le caractère qui règnent dans la figure de Brutus, par l'expression de douleur et de respect de ceux qui le portent, par la beauté de ce grouppe dont la composition retrace l'auguste simplicité des fondateurs de la république romaine; et si le reste de ce tableau répondoit à cette partie, peut-être ne balanceriez-vous pas à lui décerner la palme. Mais des sénateurs apostoliques, un paysage qui est de tous les pays et

dont les tons et les lumières disputent avec les objets des premiers plans, des erreurs de perspective linéaire, quelques négligences de costume prouvent que le talent de l'auteur appartient moins à l'expérience qu'au sentiment. Mais le sentiment est le premier titre d'un ouvrage aux encouragemens publics : l'étude donnera à ce jeune artiste les connoissances qui lui manquent ; celui qui a composé et exécuté une grande partie de cet ouvrage, qui a seul mieux rendu Brutus, et a conçu l'heureuse idée de placer sur un lit de feuillage civique le corps précieux de ce héros ; celui-là, dis-je, parviendra sûrement à connoître la théorie et les secrets mécaniques de son art.

Le second tableau, numéroté 1, est précieux par la pureté du style, la vérité des costumes et le grouppe des sénateurs, dont la douleur morne et respectueuse passe dans l'ame des spectateurs. Si les épisodes employés pour donner au sujet le caractère distinctif qui lui appartient sont trop accessoires ; s'ils ne se lient point suffisamment à l'intérêt principal, ils annoncent du moins dans l'auteur un esprit ami de la réflexion, et qui sent la nécessité de rendre les arts instructifs et utiles à la société, et de leur rendre ainsi tous leurs droits. Je blâmerai cependant, dans la composition, l'attitude froide de l'orateur, et ces trois soldats à genoux, qui appauvrissent l'action. D'ailleurs la négligence de l'exécution ajoute à ce que l'incorrection du dessin laisse à désirer dans cet ouvrage. On lui a aussi reproché un ton diaphane ; je ne serai point aussi sévère sur ce défaut, car j'en vois la cause dans la volonté louable et courageuse de sortir du sentier de la routine. Certes il n'est point difficile de mettre dans un tableau de l'effet, de l'harmonie, lorsque le ciel, d'accord avec le peintre, se couvre au milieu du jour des voiles de la nuit, et ne laisse frapper sa complaisante lumière que sur les objets que l'artiste veut permettre au spectateur d'appercevoir. C'est ce genre d'effet, cette

espèce d'harmonie qu'on remarque dans un troisième tableau numéroté 2, qui trouve des amateurs. Je leur laisse à prouver les avantages d'un système aussi faux ; et si, dans un art qui a pour but d'imiter la nature, on peut honorer un talent fondé sur le mépris de ses lois, je leur laisse à prouver si le cadavre tortillé et porté avec peine depuis le champ de bataille par plusieurs hommes qui succombent sous le faix, n'est pas encore moins Brutus que dans aucun autre tableau ; si ceux qui reçoivent le corps sont des Romains ; si une seule tête a le caractère qui lui convient ; si enfin une exécution assez facile, mais pauvre, un dessin mesquin et sec méritent les suffrages des hommes qui pensent et qui veulent régénérer les arts.

La discussion comparative ayant été au désavantage des numéros 4 et 5, qui ne sont cependant pas sans mérite, je ne répéterai point les observations faites sur ces deux tableaux ; je dirai seulement aux auteurs que l'homme courageux qui s'est consacré à l'étude, ne place point sa gloire dans la réussite de ses premiers essais, et que nul génie n'est parvenu au sommet du Parnasse sans trébucher.

En me livrant à ces observations, je sens moi-même que j'ai besoin d'indulgence ; mais ceux qui m'entendent voudront bien ne les attribuer qu'au sentiment qui domine dans une ame fortement pénétrée de la grandeur du sujet, et qui voudroit que ce sentiment, l'amour de la liberté, fût l'unique mobile des artistes, qu'ils sussent y trouver de nouvelles beautés et de nouveaux moyens de servir leur patrie.

D'après les motifs que je viens d'indiquer, mon avis est que le second prix soit accordé au numéro 3. *Signé*, F. GÉRARD.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

Special 90-3
7680